Nations Unies S/PV.7637



Conseil de sécurité

Provisoire

Soixante et onzième année

7637e séance

Lundi 29 février 2016, à 15 h 30
New York

Président :	M. Ramírez Carreño	(Venezuela (République bolivarienne du))
Membres :	Angola	M. Lucas
	Chine	M. Zhao Yong
	Égypte	M. Mahmoud
	Espagne	M. Gasso Matoses
	États-Unis d’Amérique	M. Klein
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Lamek
	Japon	M. Okamura
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	Mme Schwalger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Hickey
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d’administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2016/99)

16-05417 (F)





La séance est ouverte à 15 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2016/99)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Serbie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Zahir Tanin, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Tanin, qui participe à la présente séance par visioconférence depuis Pristina.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite Mme Vlora Çitaku à participer à la présente séance.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/99, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Je donne maintenant la parole à M. Tanin.

M. Tanin (*parle en anglais*) : Le Conseil tient aujourd'hui sa première séance de l'année sur le Kosovo. Cette séance intervient à un moment où des événements importants se déroulent au Kosovo, à commencer par l'élection houleuse mais néanmoins réussie d'un nouveau président vendredi dernier. L'année 2016 va être une année riche en défis complexes et multiples pour le Kosovo. Aussi vais-je prendre le temps aujourd'hui d'analyser les grandes tendances qui ressortent de l'année 2015 et surtout d'envisager l'avenir.

Ces derniers mois, la polarisation du paysage politique kosovar a atteint un degré tel que les progrès sont impossibles malgré les efforts considérables du Gouvernement pour mettre en œuvre un programme de réforme. L'extrême virulence des désaccords politiques passe clairement outre les normes démocratiques élémentaires. Le recours répété à la violence par l'opposition pour empêcher l'Assemblée du Kosovo ainsi que d'autres institutions gouvernementales de faire leur travail en est l'exemple le plus manifeste.

Avec de nombreux collègues de la communauté internationale, j'ai insisté sur le fait que le respect des règles élémentaires du jeu démocratique était bien plus qu'une simple responsabilité de tous les dirigeants politiques. C'est aussi ce qui permet à tous les acteurs politiques légitimes du processus démocratique, y compris ceux de l'opposition, de faire entendre leurs voix et leurs messages, qui, sinon, risquent d'être inaudibles et ignorés.

Les choses étant ce qu'elles sont, je crois que le moment est venu pour chacun de prendre du recul et d'analyser la situation, et pourquoi pas de déplacer l'attention locale et internationale des luttes politiques vers des questions plus fondamentales. Les liens intrinsèques qui existent entre le développement après un conflit et le respect de l'état de droit et des droits de l'homme devraient être au centre d'un programme volontariste et orienté vers les résultats pour le Kosovo. Les dirigeants politiques devraient se tourner davantage vers l'extérieur et rechercher des possibilités de coopération régionale, comme l'a illustré le sommet sur l'investissement dans les Balkans occidentaux organisé à Londres il y a une semaine, au lieu de se focaliser sur leurs intérêts politiques étroits. On a déjà tant investi pour asseoir la stabilité du Kosovo et de la région que maintenir l'attention sur les questions fondamentales et déployer des ressources plus ciblées peut concourir à faire pencher la balance du côté du progrès, plutôt que du déclin.

Malgré tout cela, il convient de reconnaître que nombre des engagements clefs pris par les dirigeants politiques du Kosovo continuent de tenir. Je pense notamment à la poursuite de la normalisation des relations avec Belgrade dans le cadre du dialogue mené sous les auspices de l'Union européenne, au respect des obligations budgétaires et financières définies par les créditeurs internationaux, et à la création des conditions nécessaires à la pleine mise en place du tribunal spécial. Les problématiques supplémentaires et naissantes

soulignent l'importance d'un travail avec l'ensemble des dirigeants de Pristina afin que ces engagements essentiels ne faiblissent pas.

Plusieurs mesures fondamentales ont été prises l'année dernière dans le sens d'un renforcement de la trajectoire européenne du Kosovo. En parallèle, elles ont été accompagnées d'analyses détaillées et parfois critiques d'organes européens sur la condition et l'efficacité des institutions publiques, en particulier du pouvoir judiciaire kosovar. Je me réfère en particulier au rapport de 2015 sur le Kosovo de la Commission européenne et au rapport récent du Conseil de l'Europe sur la situation au Kosovo, entre autres.

Renforcer le respect de l'état de droit et en assurer l'application correcte représentent un important défi en de nombreux endroits du monde. Au Kosovo, ces objectifs cruciaux ne priment pas toujours autant qu'ils le devraient. Un solide cadre législatif est déjà en place, dont plusieurs lois clefs qui viennent d'être promulguées au cours de l'année écoulée. Toutefois, l'application en est irrégulière, l'administration de la justice est inadmissiblement lente, et les cas d'ingérence politique sont monnaie courante. La corruption existant à de nombreux niveaux accroît la frustration du public, handicape la vie quotidienne de chacun au Kosovo en réduisant développement économique et débouchés, et porte atteinte à la confiance de la population dans le système politique. Améliorer graduellement la coordination de l'appui apporté en matière d'état de droit devrait, je le pense, demeurer un objectif central, cette année, et c'est un objectif dans lequel l'ONU demeure prête à jouer un rôle, dans les limites des ressources disponibles et de notre mandat.

Parfois, les questions politiques et de sécurité détournent trop l'attention des graves problèmes de développement économique du Kosovo. Comme le Gouvernement l'a reconnu, des efforts intenses sont nécessaires pour créer davantage de croissance économique et de débouchés, ce qui permettrait par voie de conséquence d'apaiser les tensions politiques. En dépit de ressources naturelles et humaines importantes, rares sont les débouchés offerts pour d'importants investissements. Le chômage est élevé. L'éducation a besoin d'être modernisée et dépolitisée. Il faut s'attaquer systématiquement à des pratiques nocives pour l'environnement qui ont des répercussions notables sur la santé publique. Comme l'a si souvent souligné le Secrétaire général, l'étroite corrélation entre consolidation de la paix et développement requiert cohérence et complémentarité entre tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies au Kosovo, ainsi que, plus largement, avec l'ensemble des initiatives multilatérales et bilatérales de développement. Ce sera un autre axe essentiel de nos efforts cette année.

Le cadre juridique kosovar garantit la protection des droits fondamentaux de la personne, mais son application est inégale et directement influencée par les tensions politiques et les tensions entre communautés. Bien que le Kosovo ne puisse pas directement souscrire aux instruments et institutions internationaux et européens relatifs aux droits de l'homme sans l'intercession de l'ONU, cela ne l'a jamais empêché de promulguer des lois énergiques dans le domaine des droits de l'homme. Je me félicite de la volonté du Gouvernement d'examiner de concert avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) la question de l'établissement de rapports en matière de droits de l'homme dans le cadre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. Je me félicite également de la relation de travail positive que nous avons établie avec le Gouvernement sur l'élaboration des politiques, notamment sur la stratégie adoptée par le Kosovo sur le plan des droits de l'homme. Nous avons toujours à cœur, et nombre de partenaires internationaux avec nous, de travailler étroitement avec les autorités afin d'encourager les tendances positives, en particulier concernant la pleine application du cadre législatif établi. L'accord récemment signé sur les nouveaux locaux du médiateur au Kosovo, conformément aux Principes de Paris, et la nomination d'un nouveau Président de la délégation de Pristina au sein du Groupe de travail conjoint sur les personnes disparues, sont à saluer.

Les lois et programmes destinés à faire respecter les droits des groupes minoritaires et à protéger le patrimoine culturel, ainsi que la jouissance des droits de propriété et l'accès encore limité des femmes à la propriété, demeurent des questions réellement préoccupantes. Le programme devant permettre le retour des personnes déplacées bat de l'aile, en raison en partie de lacunes notables dans ce domaine. Faute d'assurer les conditions nécessaires à la réinsertion des personnes concernées dans la vie sociale, économique et politique, même des retours limités sont peu susceptibles d'être plus viables un jour.

La coopération entre l'Église orthodoxe serbe et les autorités kosovares a subi plusieurs revers l'an dernier. Les questions non résolues liées aux biens de l'Église et à la mise en œuvre de la protection juridique

ont tendu les relations. Des incidents continuent de nous être signalés, y compris des vols, dans des habitations détenues par des Serbes du Kosovo, ce qui est source de préoccupation. Nous nous joignons à l'Union européenne et aux autres partenaires pour améliorer le dialogue facilité à tous les niveaux, des autorités centrales à la société civile.

Dans les prochains mois, le Kosovo et l'ensemble de la région risquent d'essuyer d'importants chocs extérieurs qui mettront à l'épreuve les capacités de résistance de leurs institutions. Il est peu probable que les grands mouvements de réfugiés et de migrants qui affluent à travers les Balkans se tarissent or ils constituent une tragédie humaine en même temps qu'une crise politique. La planification kosovare en cas d'urgence doit bénéficier de ressources et d'une aide à la planification de la part de la communauté internationale, ainsi que de la coopération régionale. Il importe de souligner que toute mesure prise, quelle qu'elle soit, ne doit pas enfreindre les droits universels des réfugiés et des demandeurs d'asile, et que l'idée que nous nous faisons de leur sort en tant qu'individus doit rester au sommet de toutes les considérations de politique générale.

Veiller à l'existence de capacités et de solutions institutionnelles suffisantes face aux problèmes de radicalisation et d'extrémisme, de formation et de financement des terroristes, ainsi qu'à leurs corrélats, la traite d'êtres humains et le trafic d'armes, devient, de même, de plus en plus urgent. La présence de groupes qui constituent le moteur de l'engrenage de radicalisation et le phénomène des combattants terroristes étrangers sont des problèmes qui exigent un partenariat étroit et efficace entre les autorités kosovares et les organes régionaux et internationaux. La stratégie et le plan d'action adoptés par le Kosovo en matière de prévention de l'extrémisme violent doivent être étayés par un appui international multiforme à la mesure de l'aide bilatérale importante déjà destinée aux organes de renseignement et de répression.

Si les politiciens mettent en général l'accent sur des priorités insulaires et à court terme, les partenariats régionaux marquent la voie réelle du progrès. Le dialogue entre Pristina et Belgrade est essentiel, et son succès, en dernière analyse, doit reposer sur une collaboration entre tous les dirigeants de l'ensemble de la région. Là où la communauté internationale est concernée, préserver les importants investissements déjà faits au Kosovo nécessite d'aborder en amont les problématiques actuelles comme celles qui viennent peu à peu s'y ajouter. La région a un besoin crucial de progrès politiques et de résilience institutionnelle, lesquels sont toutefois loin d'être assurés. C'est pourquoi nos travaux au sein de la MINUK visent, comme il se doit, à s'inscrire dans le cadre d'un partenariat, international aussi bien que local, pour faire face à des problèmes qui, soyons réalistes, ne sauraient être réglés isolément. En œuvrant de concert avec tous ceux qui reconnaissent et acceptent les objectifs de paix, de sécurité et de prospérité, nous pouvons aider activement le Kosovo et toute la région à relever les redoutables défis qui les attendent.

Je voudrais, en guise de conclusion, remercier très sincèrement les membres du Conseil de leur appui, qui est indispensable au succès de cette entreprise.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Tanin de son exposé.

Je donne la parole à M. Dačić.

M. Dačić (Serbie) (parle en serbe; texte anglais fourni par la délégation) : Je remercie le Conseil de sécurité de l'attention qu'il accorde à la question du Kosovo-Metohija par le biais d'un échange de vues régulier sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et de la réunion trimestrielle du Conseil de sécurité. Le message que nous envoyons d'ici à toutes les parties concernées est d'une importance exceptionnelle. La force de ce message est bien comprise de tous les acteurs politiques et, ce qui est plus important encore, de toutes les communautés au Kosovo-Metohija.

Malgré les nombreuses difficultés rencontrées, le rôle de la MINUK dans le processus de coordination des activités de l'ensemble des composantes de la présence internationale, ainsi que de stabilisation de la situation dans la province, est irremplaçable. L'engagement de la MINUK est de la plus haute importance pour la République de Serbie; la population serbe fait confiance à la MINUK, laquelle, pour sa part, est le garant de la neutralité de la présence internationale dans la province, comme cela est prévu par la résolution 1244 (1999). Très importante également est la contribution d'autres organisations internationales dont les missions, telles que la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, la Force de paix au Kosovo et la Mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), menées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, sont des

parties intégrantes des présences internationales civiles et de sécurité au Kosovo-Metohija.

La Serbie se félicite de la cohérence de l'action de la MINUK et de son engagement en faveur de la réalisation des priorités énoncées par sa mission. Compte tenu de sa mission de promotion de la sécurité, de la stabilité et du respect des droits de l'homme, je tiens à souligner que l'engagement de la MINUK, dans l'état actuel de son champ d'action et de ses capacités budgétaires non diminuées, est d'une importance primordiale pour la création de conditions propices à la réalisation d'un règlement viable et durable de la question du Kosovo-Metohija. Dans le même temps, l'action de la Mission envoie un message de paix aux Serbes du Kosovo-Metohija et aux autres non-Albanais, qui voient dans la MINUK un garant de leur survie et la preuve qu'ils ne sont pas oubliés. En ce sens, il importe également de maintenir la dynamique actuelle du Conseil de sécurité concernant l'établissement de rapports sur les activités de la MINUK. J'espère que la Mission continuera de s'acquitter de son mandat avec neutralité, conformément à la résolution 1244 (1999), notamment dans des domaines relatifs à la survie et à la vie normale et digne des Serbes et des membres d'autres communautés non albanaises au Kosovo-Metohija.

S'agissant du rapport (S/2016/99) dont nous sommes saisis, je voudrais réitérer que, pour dresser un tableau plus large de la situation dans laquelle les Serbes et autres populations non albanaises vivent dans la province aujourd'hui, il faut que les rapports périodiques reflètent la vie des communautés du sud de l'Ibar également. Le mépris des droits de l'homme et l'inconsidération des problèmes des communautés minoritaires dans tout le Kosovo-Metohija accroissent leurs sentiments d'isolement, de délaissement et de désespoir. Je propose donc que le prochain rapport comprenne un examen approfondi de la situation des membres des communautés du sud de l'Ibar.

Comme je l'ai déjà fait à maintes reprises, je tiens à souligner l'importance que la Serbie accorde à la recherche de solutions pour les personnes déplacées du Kosovo-Metohija. La stratégie de mon pays à cet égard consiste à appuyer sans réserve les personnes déplacées du Kosovo-Metohija, qu'elles optent pour un rapatriement durable ou pour une intégration dans le lieu de déplacement. Il n'en reste pas moins que tout l'appui que la Serbie pourrait fournir aux rapatriés potentiels ne sera pas à la hauteur des besoins, sauf si les institutions provisoires d'administration autonome de Pristina font montre d'un engagement adéquat et si elles sont acceptées ou, à tout le moins, tolérées, par les communautés locales, et ce, avec la participation active de la communauté internationale.

Pourquoi de moins en moins de personnes choisissent-elles de rentrer chez elles au Kosovo-Metohija? La réponse à cette question est complexe. Elles sont frustrées par les obstacles administratifs, juridiques et institutionnels et les problèmes de sécurité et décident de s'intégrer sur place; il ne s'agit pas d'un acte délibéré, d'un choix personnel, mais plutôt d'une conséquence due à l'absence de véritables possibilités de retour. Le rapport de la Mission de l'OSCE au Kosovo de novembre dernier est tout à fait indicatif à cet égard : sur 479 incidents survenus au Kosovo-Metohija, 310 visaient des Serbes du Kosovo-Metohija, dont 22 % étaient des rapatriés. D'après les données du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, seuls 12 145 des Serbes et autres non-Albanais déplacés sont rentrés chez eux, mais seuls 4 000 d'entre eux ont pu réaliser des retours durables. Les rapports trimestriels du Secrétaire général signalent également la tendance inquiétante que constitue la diminution des retours. Une plus grande attention doit donc être accordée à ce problème, ainsi qu'aux mesures à prendre pour y remédier. Ces données statistiques inquiétantes devraient inciter à faire plus de travail pour lever les obstacles qui empêchent les personnes déplacées d'effectuer des retours durables en plus grand nombre – ou rendent ces retours plus difficiles – alors que, comme le prévoit la résolution 1244 (1999), la MINUK doit également jouer un rôle exceptionnellement important en la matière. Les promesses ne suffisent pas; il faut des mesures efficaces et des résultats concrets.

J'ai déjà oublié le nombre de fois où j'ai, année après année, appelé l'attention des membres du Conseil, l'organe le plus important de la communauté internationale, et répété que plus de 220 000 Serbes ont été expulsés de leurs foyers ancestraux au Kosovo-Metohija et que seulement 1,9 % d'entre eux ont pu réaliser des retours durables. Est-ce à dire que la communauté internationale a renoncé au retour de 220 000 Serbes? Va-t-elle légitimer le nettoyage ethnique des Serbes du Kosovo-Metohija? Combien d'années encore avant que les Serbes puissent rentrer chez eux? Il s'est déjà passé 16 ou 17 ans. Ou n'y a-t-il aucun plan en vue de leur retour? Ou constituent-ils une cible idéale?

Des données fragmentaires sur les atteintes à la vie et aux biens de Serbes et autres non-Albanais créent

une image assez floue d'un phénomène inacceptable en termes de civilisation : la persécution de personnes pour la seule raison qu'elles n'appartiennent pas à une communauté majoritaire. Malheureusement, les exemples sont nombreux. En octobre dernier, un groupe de jeunes Albanais de Serbie a roué de coups des garçons âgés de moins de 15 ans dans le village de Donje Kusce près de Gnjilane. Deux d'entre eux ont été grièvement blessés : l'un par un coup de couteau, et l'autre par des coups de barre métallique. Au début du mois de décembre, plusieurs maisons serbes ont essuyé une série de coups de feu, une voiture a été incendiée et le monument à la mémoire des victimes du bombardement de l'OTAN et le monument à la mémoire des enfants tués à la rivière Bistrica en 2003 – et dont les assassins n'ont jamais été retrouvés – ont été saccagés à Gorazdevac, dans la municipalité de Klina.

Une réponse des institutions, notamment des enquêtes de police, des poursuites judiciaire et la condamnation des auteurs de ces actes, serait des plus utiles. Le Conseil conviendra que les statistiques sur le traitement des délits et le versement d'une indemnisation aux victimes de délits, y compris les assassinats de Serbes, constitueraient une lecture intéressante. Je voudrais rappeler au Conseil que le nombre d'assassins de plus de 1 000 Serbes tués depuis 1999, qui, à ce jour, ont été jugés et condamnés se chiffre à zéro. Ce sont là, toutefois, les éléments révélateurs du succès d'une société en matière de démocratie et d'état de droit. Une question est très pertinente à et égard : le meurtre de Serbes est-il une infraction pénale ou un tel acte peut-il rester impuni? Comment, dans ce cas-là, les Serbes peuvent-ils croire en l'état de droit si, à ce jour, personne n'a été poursuivi ni condamné pour ces meurtres?

Au vu de ce que je viens de dire, je lance un nouvel appel à l'ONU et aux représentants de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo-Metohija pour qu'ils contribuent à résoudre les problèmes qui entravent le retour des personnes déplacées dans leurs foyers. Nous devons garder à l'esprit qu'au-delà de l'absence de sécurité, l'absence de mécanismes efficaces relatifs à la restitution de biens usurpés est l'un des facteurs les plus importants qui empêche ou limite les retours. Le rapport du Secrétaire général d'avril 2015 indique que

> « [l]es litiges fonciers en souffrance freinent considérablement la progression des retours volontaires et l'amélioration des relations intercommunautaires au Kosovo. » (*S/2015/303, par. 34*)

À cette fin, nous voudrions attirer l'attention sur les mesures institutionnelles prises par les autorités de Pristina, telles que le projet de loi sur l'Agence kosovare de comparaison et de vérification des biens, qui contrevient à l'accord technique de 2011 sur les tampons des douanes et le cadastre. L'adoption de ce projet de loi permettrait de légaliser la saisie illicite de biens et causerait des dommages irréparables à la communauté serbe du Kosovo-Metohija. Le respect et la protection des droits de propriété sont l'une des réalisations les plus importantes d'une société démocratique et défendent les intérêts vitaux d'une communauté, comme l'indique le rapport d'octobre 2014 de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, intitulé *An Assessment of the Voluntary Returns Process in Kosovo* (Évaluation du processus de retours volontaires au Kosovo). Il est donc de la plus haute importance d'élaborer un nouveau projet de loi dans le cadre d'un processus auquel participeraient également les représentants des personnes déplacées et de l'Église orthodoxe serbe.

La fragilité de la situation au Kosovo-Metohija dans divers secteurs a également été relevée dans le rapport de la Commission européenne de 2015 sur le Kosovo. Ce dernier note, entre autres choses, que le système judiciaire du Kosovo se trouve à un stade précoce de développement et est toujours susceptible de faire l'objet d'ingérences politiques. L'attitude des autorités de Pristina et de la justice à l'égard de M. Oliver Ivanović, le dirigeant de l'Initiative civique serbe « Serbie, démocratie et justice », dont j'ai parlé devant le Conseil de sécurité à plusieurs reprises, a abouti à un verdict qui ne peut être qualifié que de politique, ce qui prouve de manière on ne peut plus convaincante qu'il y a bien eu ingérence politique. Le verdict, qui ne repose ni sur le droit ni sur la justice, est loin de contribuer au processus de stabilisation de la province et à la création d'un climat de confiance dans les institutions et l'état de droit au Kosovo-Metohija.

L'absence de l'état de droit, les divergences d'intérêts entre le Gouvernement et les structures politiques de l'opposition, ainsi que l'absence d'une véritable volonté de remplir les conditions présentées au Gouvernement du Kosovo-Metohija par la communauté internationale, constitueront des facteurs de déstabilisation pendant un certain temps encore. Un climat négatif est en train d'être créé à l'encontre des Serbes en raison de concessions qui auraient été faites

par Pristina lors du dialogue qui s'est tenu à Bruxelles. Il existe donc un risque que la violence se propage de Pristina aux enclaves serbes situées dans d'autres parties du Kosovo-Metohija.

L'extrémisme religieux au Kosovo-Metohija est le plus virulent de la région. Des structures islamistes radicales, soutenues par un grand nombre de membres du clergé islamique – les imams – de la communauté islamique officielle du Kosovo-Metohija, ainsi que d'organisations islamistes internationales et locales, prouvent qu'il existe une menace sérieuse de terrorisme, en particulier compte tenu de leur association et de leurs liens avec des combattants terroristes étrangers en Syrie et en Iraq, qui ont quitté la région en nombre supérieur à toute autre population musulmane des Balkans.

La radicalisation politique et l'aggravation de la situation sécuritaire en raison de la montée de l'extrémisme politique et religieux menacent tous les habitants du Kosovo-Metohija, en particulier les personnes qui retournent dans des communautés ethniquement mixtes. Cette situation exige de prendre des mesures supplémentaires pour améliorer la sécurité des Serbes et des membres des communautés non majoritaires qui sont régulièrement, comme il est dit dans le rapport que je viens de mentionner, les cibles et les victimes d'attaques à motivation ethnique.

La présence d'éléments terroristes et les activités d'extrémistes radicalisés, notamment ceux qui reviennent des régions déchirées par le conflit au Moyen-Orient, suscitent des préoccupations particulières. Le rapport parle lui-même d'arrestations et de mises en examen de plusieurs Albanais du Kosovo-Metohija soupçonnés d'avoir un lien avec des organisations terroristes. En outre, au cours de la période à l'examen, des maisons serbes, les murs d'églises orthodoxes serbes et des panneaux de signalisation ont été recouverts de graffiti faisant explicitement référence à l'État islamique d'Iraq et du Levant. Quatre islamistes armés ont été arrêtés en janvier à l'entrée du monastère de Visoki Dečani, l'un des joyaux du patrimoine spirituel et culturel serbe, européen et mondial, qui figure sur la Liste du patrimoine mondial en péril de l'UNESCO.

La République de Serbie est pleinement attachée au dialogue mené entre Belgrade et Pristina sous l'égide de l'Union européenne, ainsi qu'à la mise en œuvre des accords conclus. Compte tenu des circonstances dans lesquelles vit le peuple serbe du Kosovo-Metohija, les pactes conclus par l'Union européenne dans le cadre de l'accord de Bruxelles constituent à ses yeux la garantie de sa survie et de son développement. La communauté des municipalités à majorité serbe au Kosovo a pour objet de définir les intérêts de la population serbe et de fournir un mécanisme institutionnel en vue de réaliser et de protéger collectivement tous ses droits fondamentaux et de contribuer à la poursuite et à l'accélération de la normalisation des relations.

Tous les rapports du Secrétaire général affirment que la mise en place rapide de la communauté des municipalités à majorité serbe est d'une importance cruciale pour l'application de l'accord de Bruxelles. Or, jusqu'à présent, elle n'a toujours pas été mise en place. Au lieu d'une avancée positive dans cette direction, un nouvel élément a été introduit qui va à l'encontre de l'accord de Bruxelles, à savoir l'inclusion de la soi-disant Cour suprême du Kosovo dans le processus d'examen et sa révision de facto de l'accord. Si la Cour suprême du Kosovo est tacitement acceptée en tant qu'institution habilitée à modifier l'accord politique conclu au plus haut niveau sous les auspices de l'Union européenne, cela remet fortement en question l'objet du dialogue et la garantie que tous les accords seront mis en œuvre tels qu'ils ont été conclus. Cela adresse un message négatif à la communauté serbe, à l'Union européenne en tant que facilitatrice et à l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais réaffirmer l'engagement de mon pays à contribuer à la stabilisation de la situation dans la région et son attachement à l'accord que j'ai signé avec M. Hashim Thaçi, qui définit clairement les obligations des deux parties. La principale raison de la signature de l'accord de Bruxelles était, en l'absence de progrès substantiels dans la réalisation des droits fondamentaux des Serbes et des membres d'autres communautés non albanaises au Kosovo-Metohija, d'établir un mécanisme séparé qui leur permettrait de mener une vie normale. En ce sens, l'idée de mettre en place la communauté des municipalités à majorité serbe s'appuie intrinsèquement sur l'esprit de la résolution 1244 (1999), car elle constitue un mécanisme dont la fonction première est de protéger les droits de l'homme, de garantir le retour à long terme et en toute sécurité des réfugiés et des personnes déplacées et de donner à ces communautés la possibilité de vivre une vie normale digne du XXIe siècle.

Pour terminer, je tiens à souligner une fois encore que la priorité nationale de la République de Serbie est de parvenir à une solution politique de la question du Kosovo-Metohija. Pour ce faire, la réconciliation est indispensable. Aussi la Serbie est-elle fortement attachée au dialogue avec les représentants de Pristina,

facilité par l'Union européenne, dans le cadre duquel des accords très importants ont été conclus. L'attachement de mon pays à ce processus reflète sa ferme détermination à contribuer à la stabilité des Balkans occidentaux et à régler tous les problèmes restants par la voie politique et diplomatique. C'est précisément dans cette optique et en dépit des nombreuses difficultés que nous avons adopté une attitude positive dans le cadre du dialogue et avons été disposés à faire des compromis, ce qui n'a pas souvent été facile. Notre approche a permis de parvenir à des solutions mutuellement acceptables sur de nombreuses questions complexes, allant de la législation à l'énergie en passant par les télécommunications, dans l'intérêt, avant tout, de la réconciliation et d'un avenir commun.

Nous espérons que l'Union européenne continuera de faciliter nos échanges avec Pristina. Pour sa part, il est indubitable que le Gouvernement serbe continuera de participer activement à la mise en œuvre de l'accord de Bruxelles dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et de la prospérité économique de la région.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à Mme Çitaku.

Mme Çitaku (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur de faire part de quelques-uns des faits survenus récemment en République du Kosovo.

Le 17 février, le Kosovo a célébré son huitième anniversaire en tant qu'État libre, indépendant et souverain. Le chemin parcouru par le peuple du Kosovo pour obtenir la liberté a été long et douloureux, et le prix que nous avons dû payer pour exister en tant que pays libre et à part entière a été très élevé.

Nous avons vécu dans la terreur de la guerre, accompagnée de la violence et du nettoyage ethnique auxquels se livrait la Serbie, mais ce n'est qu'en 1998 que le Kosovo a commencé à faire la une des journaux dans le monde. Peu nombreux sont ceux qui se souviennent encore que des décennies durant nous avons subi la répression, que nous avons été victimes d'une dure discrimination et que nos droits fondamentaux étaient violés; que notre langue n'était pas enseignée dans les écoles; et que nos parents étaient renvoyés de leur emploi légitime, simplement parce que nous étions albanais.

Cela s'est produit il y a seulement quelques décennies, au cœur de l'Europe, en silence. Je ne vais même pas évoquer les années 60 et 70, durant lesquelles les violations des droits de l'homme au Kosovo n'étaient pas connues et les gens avaient peur d'en parler, même entre eux.

Je rappelle cela car nous devons parfois prendre du recul et regarder d'où nous venons afin d'avoir une vue d'ensemble et de comprendre ce qui se passe maintenant, à un moment où nous devons tous relever de nouveaux défis, où personne ne craint de perdre des amis ou des êtres chers, où nous condamnons tous les atrocités, ensemble, de concert, et que nous voulons que les auteurs soient punis.

Au Kosovo, nous attendons toujours que justice soit rendue. Bien que nous ayons été des victimes au Kosovo, et bien que la justice internationale ait été saisie de notre juste cause, auprès du Tribunal international à La Haye ou dans le cadre des différentes missions internationales menées au Kosovo, y compris la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, les institutions kosovares ont créé une juridiction spéciale qui jugera les crimes présumés commis en 1999.

La Présidente en exercice du Kosovo, Mme Atifete Jahjaga, a ratifié l'accord signé par le Gouvernement kosovar et les Pays-Bas. Le Kosovo a ainsi rempli toutes ses obligations internationales en vue de la mise en place de la juridiction spéciale. Nous coopérerons toujours avec la justice internationale, comme nous l'avons fait par le passé, car nous n'avons rien à cacher. Nous n'avons pas choisi la guerre.

Nous savons tous qui était à l'origine des violences et des atrocités en ex-Yougoslavie. On ne peut pas réécrire l'histoire, et les rôles ne peuvent être changés. C'est justement parce que nous avons pleinement conscience de notre passé que notre bilan en matière de coopération avec la justice internationale a toujours été impeccable. Tous les Albanais kosovars qui ont été mis en accusation pour crimes de guerre au Kosovo depuis 1999, que ce soit par la justice internationale ou la justice locale, se sont toujours livrés volontairement au tribunal. Contrairement à notre voisin du nord, qui a abrité ceux qui ont été mis en accusation et s'est par la suite servi de leur arrestation comme moyen de pression dans son intérêt, au Kosovo, nous considérons que la coopération avec la justice ne peut faire l'objet de négociations et qu'il s'agit d'un devoir – un devoir et une obligation non seulement envers notre passé mais d'abord et surtout envers nos enfants et les générations futures. Nous devons tirer les choses au clair et lever tout soupçon pour qu'ils puissent vivre dans leur République, pas au milieu de doutes, mais en étant fiers de leur passé.

Malheureusement, en Serbie, de nombreuses violations graves des droits de l'homme n'ont pas fait

l'objet d'enquêtes et sont restées impunies. Assez curieusement, les mises en accusation pour crimes de guerre ne semblent pas être prises au sérieux. De plus, en Serbie, quand un ancien responsable paramilitaire est arrêté pour crimes de guerre et condamné à une peine pourtant minimale, cela donne lieu à une condamnation massive et institutionnelle de la justice. À l'inverse, le général Vladimir Lazarević, qui a été condamné par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) pour des crimes de guerre commis au Kosovo, a été accueilli comme un héros à son retour en Serbie en décembre, après avoir purgé les deux tiers de sa peine de 14 ans de prison. Les Ministres serbes de la justice et de la défense ainsi qu'un long cortège de représentants des pouvoirs publics sont venus accueillir le général de sinistre réputation, responsable de la mort de milliers de personnes. C'est ce que j'appelle l'impunité.

Je ne suis pas la seule à penser cela. En effet, toutes les institutions respectables, y compris le TPIY, l'ont noté. Des milliers de victimes ont été privées de leur droit à la justice. Je tiens à appeler l'attention du Conseil sur un groupe particulier : les femmes et les filles qui ont été victimes du crime de guerre que constitue la violence sexuelle. Tandis que la Serbie obéit à un climat d'impunité, le temps passe, les témoins meurent, les souvenirs s'estompent, et les auteurs de viol doivent être traduits en justice sans tarder si l'on veut que justice soit rendue aux victimes avant qu'il ne soit trop tard.

Les personnes qui ont survécu à des violences sexuelles au Kosovo, et elles sont 20 000, portent encore les séquelles, physiques et psychologiques, de cette forme de torture. Un grand nombre d'entre elles ont été violées devant leur famille, alors que les forces serbes étaient venues pour nous mettre à la porte dans le cadre de leur campagne de nettoyage ethnique. Avec la campagne de viol systématique lancée au Kosovo durant la guerre, les forces de sécurité serbes entendaient poursuivre la guerre bien après qu'elle aurait pris fin en cherchant à nous fragiliser.

Pourtant, aucun procès n'a eu lieu pour les auteurs de viol, ni à La Haye, ni même au Kosovo, même lorsque le Kosovo était administré par les Nations Unies. Aujourd'hui encore, les personnes qui ont survécu à un viol commis durant la guerre ne sont pas prises en compte dans les résolutions ou les rapports de l'ONU. En leur nom, je demande justice. Les auteurs doivent être incarcérés, et nous devons faire plus, de manière collective et au niveau mondial, pour que les victimes de violences sexuelles commises en période de conflit partout dans le monde se sentent soutenues et non pas seules.

Les personnes âgées sont l'autre groupe vulnérable qui pâtit encore des conséquences de la guerre. Ils sont 88 900 Albanais du Kosovo à ne pas avoir accès à leurs contributions au fonds de retraite, auxquelles ils ont pourtant droit. L'argent épargné le plus honnêtement possible après des années de dur labeur et leurs contributions leurs ont été confisqués et jamais retournés. La Cour européenne des droits de l'homme a rendu une décision indiquant que la Serbie a violé le droit local et international en interrompant violemment le versement, aux citoyens albanais du Kosovo, des retraites qui doivent être non seulement reversées avec effet rétroactif, mais accompagnées de dédommagements pour les dommages subis pendant toutes ces années. C'est une question qu'il faut régler, et nous pensons que le dialogue à Bruxelles est la plateforme idoine pour cela.

Chaque fois qu'on en parle au Conseil, la Serbie essaye à dresser un tableau sombre des conditions de vie de la communauté serbe au Kosovo. Je ne peux que rassurer le Conseil que les minorités au Kosovo jouissent d'une large panoplie de droits, qui sont consacrés par la Constitution. Malheureusement, on ne peut pas dire la même chose de la Serbie, où même le Conseil de l'Europe a appelé à redoubler d'efforts aux fins de la mise en oeuvre effective et régulière de la législation relative à la protection des minorités et au traitement non discriminatoire des minorités nationales partout en Serbie, en particulier concernant l'éducation et l'utilisation des langues maternelles. Les difficultés rencontrées par la communauté albanaise à Preševo, Medveda et Bujanoc sont une preuve des problèmes qui existent.

Les minorités au Kosovo sont pleinement représentées, et nous faisons de notre mieux pour les aider. Nous avons en place un Fonds pour le développement du nord du Kosovo, qui tire ses revenus des impôts collectés aux points de passage de Jarinje et de Tabavije. Les revenus collectés jusqu'à présent s'élèvent à 8,3 millions d'euros et sont utilisés pour appuyer le développement socioéconomique des municipalités du nord. Le conseil d'administration du Fonds est dirigé par notre Ministre des finances et un représentant serbe, et est présidé par le Représentant spécial de l'Union européenne. Au cours de ce seul mois, 1,9 million d'euros ont été alloués aux municipalités du nord du Kosovo. Jusqu'à présent, 6,6 millions d'euros tirés du Fonds de développement

ont été alloués aux quatre municipalités du nord du Kosovo. Aux fins de la pleine intégration de toutes les municipalités dans le système de justice, 39 accords d'investissement, d'un total d'1 million d'euros, ont été signés entre notre Ministère de l'administration locale et quatre municipalités, et 89 autres accords d'investissement, d'un total de 14,5 millions d'euros, ont été signés entre différents ministères et les quatre municipalités.

Pour ce qui est des rapatriés, 121 maisons ont été construites en 2015 au titre d'un seul programme, cofinancé par l'Union européenne et le Gouvernement du Kosovo. Notre gouvernement a aussi continué de fournir un appui financier aux initiatives de rapatriement et de réinstallation. La construction de maisons est un exemple éloquent des efforts que faits le Gouvernement pour loger les réfugiés et pour leur réintégration.Centre trente-quatre familles rapatriées reçoivent de l'aide dans différentes régions. Tous les citoyens du Kosovo sont libres de revenir, mais les chiffres avancés représentent souvent un point de départ peu réaliste. Il est vrai qu'un plus grand nombre de Serbes vivaient au Kosovo avant 1999, mais nous devons aussi nous rappeler que beaucoup d'entre faisaient partie du groupe de soldats et d'agents de police venus de Serbie dans le cadre de l'appareil répressif au Kosovo. Il est évident qu'ils ne reviendront pas.

La situation est très différente du tableau que la Serbie dresse avec insistance tous les trois mois au Conseil, en donnant lecture de rapports de police et en essayant d'accorder une dimension politique et ethnique à chaque pierre lancée au Kosovo. Soyons honnêtes : des progrès ont été certes enregistrés et un nouvel élan a été donné à la normalisation des relations dans la région, en particulier avec le dialogue inter-États entre le Kosovo et la Serbie, mais la réconciliation entre les peuples ne sera possible que quand la Serbie aura reconnu les crimes commis et quand elle aura présenté des excuses officielles, ce que les champions serbes des droits de l'homme, Sonja Biserko et Nataša Kandić, ne cessent de demander haut et fort et de prôner. Nous voulons que la Serbie le reconnaisse, car tout le monde dans la région doit aller de l'avant et régler les difficiles problèmes du présent.

La Cour constitutionnelle du Kosovo a fourni des directives claires concernant la façon dont l'association des municipalités serbes doit être mise en place. Des préoccupations légitimes ont été exprimées à ce sujet, mais maintenant le Gouvernement dispose d'une feuille de route claire sur la façon de mettre en place l'association, sans entraver le fonctionnement de notre État. Nous ne permettrons pas que se reproduisent les dangereux modèles que nous avons observés dans la région, où une seule entité empêche le progrès et la marche en avant de communautés et de pays entiers.

Nous sommes convaincus au Kosovo que le dialogue est important; mais la bonne foi et la mise en œuvre des accords, sérieusement et sans ambiguïté, sont plus importantes que tout. Engager le dialogue dans l'objectif cynique d'obtenir des faveurs et des compliments de Bruxelles est contreproductif si nous ne disons tous pas sérieusement à nos opinions publiques ce que nous attendons du dialogue. Le dialogue ne doit pas avoir pour objet de rétablir la Serbie au Kosovo. Le dialogue ne signifie pas réécrire l'histoire. Le Kosovo est un État libre, indépendant et souverain. Cela ne changera pas.

Ce qui doit changer c'est l'attitude de la Serbie envers nous. Le dialogue mené à Bruxelles est un bon premier pas. Le dialogue doit contribuer à faire en sorte que l'histoire ne se répète pas. Le dialogue doit instaurer la confiance et ouvrir la voie à la coopération pour le bien commun et dans l'intérêt de tous. Le dialogue doit contribuer à veiller à ce que l'héritage que nous laisserons aux générations futures ne soit pas caractérisé par les tensions, l'ambiguïté et la méfiance. Le dialogue, c'est veiller à traiter l'autre avec dignité et en tant qu'égal, en tant que deux États qui sont et qui seront voisins – et, on l'espère, membres de l'Union européenne. Voilà le dialogue que veut le Kosovo. Voilà le dialogue dans lequel nous voulons nous engager.

Le climat politique au Kosovo est explosif et souvent tendu. Nous sommes encore une très jeune démocratie, et nous avons encore beaucoup à apprendre. Le Parlement kosovar a élu un nouveau Président, M. Hashim Thaçi, avec 71 votes. Il y a eu des manifestations et des célébrations. Certes, il est incontestable que nos responsables politiques ont des désaccords, mais il ne faut pas remettre en doute nos aspirations collectives à l'intégration et aux valeurs euro-atlantiques. La ratification, le 21 janvier, de notre Accord de stabilisation et d'association par le Parlement européen l'a confirmé. Le fait que l'organisme Millennium Challenge Corporation ait confirmé que le Kosovo pouvait prétendre à une aide a été également un événement important pour notre pays. Le Kosovo a travaillé d'arrache-pied pour améliorer ses performances

en ce qui concerne de nombreux indicateurs, et il reste encore beaucoup à faire.

Au nom du Gouvernement kosovar, je voudrais faire les observations suivantes. Aujourd'hui, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) est une mission qui est tout simplement chargée de présenter des rapports, conformément au rapport du Secrétaire général qui a été approuvé par le Conseil de sécurité en 2008 (S/2008/692). L'ONU peut décider de maintenir au Kosovo une mission onéreuse qui coûte à l'Organisation 250 millions de dollars par an, à un moment où ces ressources pourraient être utilisées ailleurs, mais il ne fait aucun doute que l'on ne peut pas inverser le cours de l'histoire. Nous sommes reconnaissants pour le rôle que la MINUK a joué au lendemain de la guerre, mais nous sommes en 2016, pas en 1999.

Alors que nous nous tournons vers l'avenir, il ne fait aucun doute qu'il reste de nombreux défis à relever et beaucoup à faire pour répondre aux attentes légitimes de tous les citoyens kosovars. Ils ont parfaitement le droit d'exiger davantage de notre gouvernement et de nos institutions, car ils nous donnent des raisons d'être fiers tous les jours. Hier soir, deux adolescents kosovars ont foulé le tapis rouge à Los Angeles alors que toute la nation était éveillée et unie pour célébrer notre première nomination aux Oscars. Bien que nous n'avons pas gagné reçu l'Oscar cette fois-ci, le film a touché des millions de cœurs, car il raconte l'histoire du Kosovo mieux que n'importe quel ambassadeur, et nous rappelle le lourd tribut que nous avons payé pour notre liberté. Cela nous a rappelé qu'aucun rêve, aucun espoir, n'est trop grand. Alors que nous nous préparons à participer pour la toute première fois aux Jeux Olympiques, à Rio de Janeiro, où notre drapeau sera hissé pour la première fois, notre nation sera unie à nouveau pour soutenir notre championne en or, Majlinda Kelmendi.

Ce sont là les nouveaux héros du Kosovo – des artistes et des athlètes qui donnent de l'espoir à notre nation. Il s'agit d'une génération qui lutte contre l'isolement et nous donne l'exemple à nous tous, par son zèle et son dévouement. Alors que Majlinda et nos autres athlètes se préparent à participer aux Jeux olympiques, nous devons travailler encore plus dur pour que le Kosovo puisse participer et adhérer à toutes les organisations internationales. Nos jeunes ne peuvent pas et ne doivent pas continuer à être retenus en otage. Le Kosovo ne disparaîtra pas – jamais. Et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour hisser notre drapeau et faire entendre notre voix dans toutes les organisations internationales, y compris l'Organisation des Nations Unies.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous saluons la participation du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Ivica Dačić, à la présente séance, et souscrivons aux évaluations qu'il a faites aujourd'hui.

Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, M. Zahir Tanin, de son exposé sur la situation de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), qui dresse un tableau inquiétant de la situation dans la province. Cela ne nous surprend pas. Peu importe comment M[me] Vlora Çitaku essaie de nous convaincre du contraire, avec son interprétation arbitraire de l'histoire et en idéalisant les réalités contemporaines, la situation au Kosovo est actuellement caractérisée par une crise et des troubles. Les échauffourées entre les différents groupes politiques débordent régulièrement dans les rues sous forme d'émeutes de masse et d'affrontements avec la police. Nous espérons qu'avec l'aide des présences internationales, il sera possible de maîtriser la situation.

La situation des Serbes du Kosovo demeure difficile. Le rapport du Secrétaire général (S/2016/99) fait état de cas de violence physique à leur encontre, y compris des jets de pierres contre un bus transportant des déplacés et des tirs contre des maisons serbes. Après le rejet par l'UNESCO de la demande d'admission du Kosovo, il y a eu une autre preuve flagrante des menaces qui pèsent sur les lieux saints orthodoxes au Kosovo. En janvier, les participants à des manifestations à Pristina ont profané la basilique en cours de construction de l'Église du Christ Sauveur dans cette ville et la police du Kosovo s'est bien gardée d'intervenir.

Le principal canal de communication entre Belgrade et Pristina reste le dialogue mené sous les auspices de l'Union européenne. Apres la conclusion d'accords importants en août 2015, il n'y a eu guère de véritables progrès dans ce domaine. Tout d'abord, pour le moment, l'idée clef de la création d'une association des municipalités à majorité serbe au Kosovo n'existe que sur papier. Ce projet avait pour but de contribuer à l'amélioration des relations inter-ethniques dans la province en reconnaissant à la communauté serbe des

véritables droits. Les parties en avaient convenu en avril 2013 – il y a près de trois ans.

La situation n'est guère satisfaisante, et la raison en est simple. La partie albanaise au Kosovo continue de faire fi de ses engagements, et tente de les modifier unilatéralement en donnant pour prétexte des arrêts de la soi-disant Cour constitutionnelle du Kosovo. Les médiateurs de l'Union européenne gardent le silence et semblent ne pas avoir l'autorité – ou peut-être la volonté – de forcer Pristina à respecter les règles du jeu. Il n'y a pas eu non plus beaucoup de progrès après la dernière réunion de haut niveau qui s'est tenue le 26 janvier dans le cadre du dialogue entre Belgrade et Pristina. On a l'impression que cette réunion n'était qu'une simple formalité.

Le contexte global dans lequel se déroule ce dialogue a fondamentalement changé. Comme on le sait, en décembre 2015, des discussions sur l'adhésion ont été lancées entre la Serbie et l'Union européenne au titre du chapitre 35, « Questions diverses », dans le cadre desquelles seront abordées les questions relatives au Kosovo. Le cadre de négociation proposée par Bruxelles contient un certain nombre de dispositions qui suscitent de graves préoccupations pour la partie serbe. On ne peut pas s'empêcher d'avoir l'impression que la majorité des États membres de l'Union européenne, qui veulent légitimer l'État du Kosovo, essaient de forcer Belgrade à renoncer à ses positions étape par étape, en exerçant un chantage, au moyen de la suspension de son processus d'intégration à l'Union européenne. Sinon, comment peut-on interpréter les exigences faites à Belgrade de mettre fin au financement des municipalités serbes ou le fait que l'on veut forcer les Serbes à utiliser des insignes kosovars? Comment peut-on interpréter la demande concernant la fourniture par la Serbie aux agences kosovares des informations concernant les paiements des prestations de pension à ses anciens officiers de police ou le droit pour les citoyens de prétendus pays tiers à entrer en Serbie à partir du territoire du Kosovo? Sur quelle base juridique ces demandes ont-elles été faites? La résolution 1244 (1999), qui reste le document de base pour le règlement de la question kosovare, ne prévoit rien de tout cela. Cette approche de l'Union européenne, en tant que médiateur impartial, à tout le moins, suscite des questions.

Les mesures visant à remédier aux séquelles du conflit avancent lentement, y compris les enquêtes sur les crimes commis par l'Armée de libération du Kosovo, sans lesquelles on ne pourra pas parvenir à la réconciliation inter-ethnique. Les Pays-Bas ont exprimé leur volonté d'accueillir les principales infrastructures de la juridiction spécialisée. Il s'agit d'un pas en avant. Cependant, plus de cinq ans se sont écoulés depuis que M. Dick Marty, député à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, a présenté son rapport, qui a marqué le début de ces efforts. Le temps pour la communauté internationale de se racheter, au moins partiellement, d'avoir failli à son devoir moral de protéger les victimes, est en train de passer lentement. Malheureusement, nous constatons que le lancement des travaux de cette juridiction spécialisée a été retardé en raison de la situation politique intérieure au Kosovo, où cette idée n'est pas bien accueillie, surtout par l'opposition. Nous espérons que cette année, des progrès seront réalisés dans ce domaine. Les crimes doivent faire l'objet d'enquêtes, et les criminels, peu importe les fonctions qu'ils occupent actuellement, doivent être punis.

Dans le même temps, compte tenu de l'absence persistante de justice en ce qui concerne les combattants de l'Armée de libération du Kosovo, nous sommes surpris que les juges internationaux d'EULEX qui siègent au tribunal de première instance de Mitrovica aient reconnu coupable Oliver Ivanović, un leader politique serbe du Kosovo, qui a écopé d'une lourde peine de neuf ans de prison. Ivanović a été reconnu coupable d'avoir tué des Albanais, sur la base d'arguments fragiles et sans témoignages concrets confirmant qu'il avait participé à ces tueries ou les avait ordonnées. Nous espérons que dans le cadre de la procédure d'appel à venir, les juges internationaux rectifieront ce verdict qui semble politisé.

À plus d'une occasion, nous avons appelé l'attention sur le danger que représente la non-prise en compte du fait que la faiblesse de l'ordre public au Kosovo permet à des groupes terroristes islamiques de recruter et de former de nouveaux membres. Une manifestation récente et alarmante de ce problème a été l'arrestation fin janvier d'un groupe d'islamistes armés près du monastère de Visoki Dečani. Selon plusieurs signalements, les membres de ce groupe portaient l'emblème de l'État islamique. Nous espérons que cette affaire fera l'objet d'une enquête approfondie et que les passages empruntés par les extrémistes pour entrer au Kosovo et s'approvisionner seront bloqués. Nous ne comprenons toujours pas pourquoi les institutions internationales ne disposent d'aucune information concernant les circonstances qui entourent l'incident de Kumanovo, durant lequel un groupe de militants a fait

plusieurs incursions en Macédoine depuis le Kosovo en mai 2015.

Pour conclure, nous confirmons que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo reste un élément clef de la présence internationale qui exerce un certain contrôle sur la situation, ce qui fait qu'il est possible de maintenir une stabilité relative dans la province. Dans ces conditions, nous estimons qu'il est extrêmement important de veiller à ce que les ressources humaines et financières de la Mission soient maintenues. La résolution 1244 (1999) reste pleinement en vigueur en tant que base juridique internationale aux fins du règlement de la situation au Kosovo. Nous estimons que les tentatives constantes de Pristina d'infiltrer les organisations internationales sont inacceptables, en particulier si l'on tient compte des modalités de participation du Kosovo aux structures supranationales, qui sont définies dans le premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations signé par Belgrade et Pristina en 2013.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Représentant spécial, M. Zahir Tanin, de son exposé concernant le rapport du Secrétaire général (S/2016/99) sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous saluons la participation de M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, à la présente séance d'information. Nous souhaitons également la bienvenue à l'Ambassadrice Vlora Çitaku.

Les conditions générales de sécurité au Kosovo sont restées relativement stables, malgré les épisodes de violence qui ont marqué les manifestations politiques. Nous tenons à souligner le rôle fondamental que joue l'ONU en matière de promotion de la sécurité, de la stabilité et du respect des droits de l'homme par l'intermédiaire de la MINUK, ainsi que par le biais de sa coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et la Mission État de droit menée par l'Union européenne (EULEX) et en collaborant avec Pristina et Belgrade. Nous allons axer notre intervention sur trois questions clefs.

Premièrement, nous mettrons l'accent sur les événements politiques. Nous tenons à souligner les engagements pris par les autorités de Pristina et de Belgrade de poursuivre le dialogue de haut niveau mené sous les auspices de l'Union européenne et saluons les progrès réalisés dans le cadre du processus d'intégration européenne avec la signature d'un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne, qui a été ratifié par l'Assemblée du Kosovo. Nous nous félicitons également des progrès réalisés en ce qui concerne l'intégration d'anciens agents de la protection civile serbe au sein des institutions du Kosovo. Autre fait positif, des chefs d'entreprise ont mis en place des initiatives au sein des chambres de commerce à Belgrade et Pristina afin de renforcer la coopération entre les milieux d'affaires.

Cependant, en dépit de ces faits encourageants, nous reconnaissons que l'exposé du Représentant spécial est extrêmement préoccupant en ce qui concerne la polarisation du paysage politique au Kosovo, qui a atteint un niveau inacceptable, d'autant que les extrêmes de cet antagonisme politique ont clairement commis des violations des normes démocratiques de base. D'autre part, nous sommes profondément préoccupés par le fait que l'opposition rejette la création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe du Kosovo et l'accord concernant le tracé territorial signé avec le Monténégro. Nous sommes également préoccupés par le fait que l'opposition persiste à recourir à la violence et à tenir des propos incendiaires, compromettant ainsi le fonctionnement de l'Assemblée du Kosovo.

Deuxièmement, s'agissant des droits de l'homme, nous saluons la nomination par Belgrade et Pristina d'un groupe de travail conjoint sur la recherche des personnes disparues à la suite des événements au Kosovo, tout en soulignant le droit au retour de ces citoyens serbes, qui ont été forcés de quitter leurs terres ancestrales. Nous apprécions la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste », qui s'est déroulée au Kosovo à la fin de l'année dernière pour sensibiliser le public à la violence sexiste et à la nécessité d'améliorer la réponse des institutions. ONU-Femmes a par ailleurs aidé à mettre en œuvre le plan d'action élaboré par le Conseil national pour les personnes ayant subi des violences sexuelles, qui est destiné à garantir l'accès des victimes à la justice en assurant, conjointement avec EULEX, une formation sur la violence sexuelle à l'intention des enquêteurs, des procureurs et des juges.

Troisièmement, nous nous félicitons que la MINUK ait poursuivi sa coopération technique avec les institutions compétentes en matière d'état de droit. La Mission a continué de faciliter les échanges entre les autorités kosovares, INTERPOL et ses États membres, et elle a également continué de faciliter les demandes d'entraide judiciaire émanant de pays qui n'ont pas reconnu le Kosovo. Nous apprécions le rôle

que joue la MINUK dans la facilitation du dialogue entre les communautés et les responsables et le suivi des relations qu'ils entretiennent, ainsi que le fait qu'elle maintient sa coopération technique avec les institutions et organisations internationales compétentes.

Enfin, nous réitérons que la résolution 1244 (1999) reste le cadre juridique applicable en vue d'un règlement global de la question du Kosovo, sur la base du dialogue et de la négociation et dans le respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et du cadre constitué par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), M. Zahir Tanin, d'avoir présenté le dernier rapport trimestriel (S/2016/99). Je remercie également le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie et Mme Vlora Vlora Çitaku.

L'Uruguay appuie le rôle que joue la MINUK dans la promotion de la sécurité, de la stabilité et du respect des droits de l'homme. Il apprécie également la coopération et la contribution de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, de la Force de paix au Kosovo et de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo sur le terrain. La résolution 1244 (1999) reste la base juridique internationalement acceptée pour le règlenment de la situation au Kosovo, et elle englobe le strict respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la Serbie. À cet égard, et comme il l'a expliqué à l'UNESCO, l'Uruguay maintient sa position de non-reconnaissance du Kosovopour souligner le principe de l'intégrité territoriale des États en tant que norme impérative du droit international. Le respect de ce principe est essentiel à la coexistence pacifique et à la coopération entre les membres de la communauté internationale.

Même si les conditions de sécurité ont été décrites comme stables, nous sommes préoccupés par les perturbations du fonctionnement de l'Assemblée du Kosovo, qui sont liées au fait que les partis d'opposition ont recours à la violence. Il est crucial de régler ces différends par le dialogue plutôt que d'avoir recours à la violence et de porter atteinte à la démocratie. En outre, l'Uruguay accueille avec satisfaction les accords conclus le 25 août 2015 dans le cadre du dialogue entre Belgrade et Pristina sous les auspices de l'Union européenne, en particulier en ce qui concerne la mise en place de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe. Nous nous félicitons que le Gouvernement néerlandais ait accepté d'accueillir sur son sol, à La Haye, la juridiction spéciale. Nous espérons que celle-ci sera en mesure de commencer ses travaux le plus rapidement possible afin que justice soit rendue et que le principe de responsabilité soit appliqué.

En ce qui concerne les droits de l'homme, nous sommes préoccupés par les avis rendus par le Groupe consultatif sur les droits de l'homme de la MINUK dans 31 affaires concernant des violations du droit à la vie, de l'interdiction de la torture et des traitements inhumains et dégradants et du droit à la sécurité sociale et à un niveau de vie suffisant. Il est indiqué que depuis le dernier rapport du Secrétaire général (S/2015/833), aucun progrès n'a été enregistré dans la suite à donner aux recommandations relatives au versement d'indemnités. À cet égard, et je conclurai là ma déclaration, nous réaffirmons l'importance pour la MINUK de respecter les recommandations du Groupe consultatif sur les droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne les disparitions forcées, les enlèvements et les violations dont ont été victimes les civils, quelle que soit leur origine ethnique, car dans ce genre d'affaires aucune discrimination ne peut se justifier.

M. Zhao Yong (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Tanin, de son exposé sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). La Chine accueille favorablement la déclaration de M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre serbe des affaires étrangères, et se félicite de sa présence à la séance d'aujourd'hui. Nous avons également écouté attentivement les observations de Mme Vlora Çitaku.

La Chine respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie et nous comprenons les préoccupations légitimes de la Serbie concernant la question du Kosovo. La résolution 1244 (1999) est la principale base juridique pour le règlement de cette question et il est primordial, dans le cadre de cette recherche d'un règlement, de respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des nations Unies et d'engager un dialogue et des négociations conformément aux dispositions prévues par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, afin de parvenir à une solution qui soit acceptable pour toutes les parties. Nous sommes sensibles aux efforts constructifs déployés par la Serbie pour trouver une solution politique à la question,

et nous nous félicitons du fort degré de consensus atteint dans le cadre du dialogue de haut niveau entre Belgrade et Pristina, en ce qui concerne notamment la reconnaissance des titres universitaires et l'accord sur l'intégration du personnel. La Chine encourage les deux parties dans leurs efforts pour poursuivre leur dialogue pragmatique et constructif, mettre en œuvre les accords auxquels elles sont parvenues et trouver une solution durable et acceptable par tous, afin de préserver la paix et la stabilité dans les Balkans, et en l'occurrence dans toute l'Europe.

Dernièrement, la situation en matière de sécurité est demeurée globalement stable, mais le Kosovo continue de se heurter à un certain nombre de difficultés et d'incertitudes dans ses efforts pour parvenir au développement social. Les parties concernées doivent œuvrer de concert pour protéger les droits légitimes de tous les groupes ethniques du Kosovo, promouvoir activement la réconciliation nationale et éviter tout acte qui pourrait compliquer ou aggraver la situation. La Chine se félicite du travail qu'accomplit la MINUK sous la direction du Représentant spécial Tanin. Nous appuyons ses efforts opiniâtres pour mettre en œuvre le mandat du Conseil de sécurité et espérons que les différentes entités de la présence internationale au Kosovo, y compris la MINUK, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo et la Force de paix au Kosovo, vont continuer d'amélioration leur coordination afin de jouer un rôle positif et constructif dans la matérialisation d'un règlement juste de la question du Kosovo.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zahir Tanin, de son exposé riche en informations sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Je tiens aussi à souhaiter la bienvenue à M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre serbe des affaires étrangères et à Mme Vlora Çitaku, que je remercie tous deux de leurs déclarations.

L'Égypte a suivi attentivement les derniers événements politiques survenus au Kosovo et exhorte toutes les parties concernées à se montrer à la hauteur de leurs responsabilités et à faire preuve de sagesse et de retenue afin d'avoir un dialogue politique constructif et transparent pour réduire les tensions, atténuer et résoudre la crise et éviter tout acte qui pourrait conduire à de nouveaux affrontements, lesquels risqueraient de compromettre la stabilité de la région tout entière. Nous mettons en garde les diverses parties au Kosovo contre les tentatives d'escalade et d'exacerbation des tensions qui pourraient avoir des répercussions sur les accords passés avec la République de Serbie.

L'Égypte appuie tous les efforts visant à parvenir à une solution qui règle tous les problèmes en discussion entre Belgrade et Pristina, grâce au dialogue et à des négociations sérieuses menées de bonne foi et dans le respect mutuel, ainsi que dans le respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 1244 (1999), sans oublier les accords conclus entre les parties en avril 2013 et août 2015. Nous insistons sur le fait que toutes les parties doivent œuvrer à la mise en place d'un climat véritablement constructif en vue de relancer le dialogue mené sous les auspices de l'Union européenne, dont les efforts ont permis la signature de l'accord d'août 2015. Nous estimons que cet accord doit absolument être mis en œuvre si l'on veut parvenir à la stabilité. Toutes les dispositions du plan d'action, avec les quatre accords qu'il regroupe, doivent être mises en œuvre intégralement et sans exception pour éviter qu'il ne devienne une pomme de discorde. Tout doit être fait pour parvenir à un règlement définitif qui puisse contribuer à ramener la prospérité pour les peuples de la région.

Les évolutions positives décrites dans le rapport du Secrétaire général (S/2016/99), en particulier dans les domaines des communications, de la coopération entre les Chambres de commerce de Belgrade et de Pristina, de l'intégration des anciens agents de la protection civile d'origine serbe au sein des institutions du Kosovo et les échanges entre les maires de Mitrovica Nord et de Mitrovica Sud, doivent servir de point de tremplin à de plus amples avancées. Nous saluons la décision du Gouvernement néerlandais d'accueillir sur son sol la juridiction spécialisée qui sera chargée de juger les crimes graves commis pendant le conflit. Nous espérons que ce tribunal sera en mesure de faire respecter les principes de l'état de droit et de la responsabilité pénale, et partant, d'encourager la réconciliation générale. Nous lui souhaitons plein succès à cet égard.

Nous espérons également voir des progrès en ce qui concerne le retour volontaire des personnes déplacées et la protection du patrimoine culturel et religieux. Il convient de renforcer les efforts pour parvenir à la réconciliation et garantir l'égalité et la non-discrimination entre toutes les parties concernées,

protéger les droits des minorités et l'état de droit, tout en faisant face aux problèmes migratoires et au risque de propagation du terrorisme et de l'extrémisme.

Enfin, l'Égypte appuie le travail de la MINUK et du Représentant spécial, ainsi que de toutes les organisations régionales et interrégionales, de même que la coopération et la coordination mises en place entre la MINUK, la Mission État de droit menée par l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, dans le but de mettre en œuvre la résolution 1244 (1999).

M. Hickey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je sais gré au Représentant spécial, M. Tanin, de son exposé et je souhaite de nouveau la bienvenue au Premier Vice-Premier Ministre serbe, M. Dačić, et à l'Ambassadrice du Kosovo, Mme Çitaku, au Conseil de sécurité.

Puisqu'il s'agit de la première séance du Conseil de l'année sur le Kosovo, j'aimerais, pour commencer, examiner ce que l'année 2016 nous réserve. C'est en effet une année de premières : les premiers Jeux olympiques du Kosovo; la première nomination d'un film kosovar aux Oscars, dont je suis désolé qu'il n'ait pas gagné; et, ce qui est peut-être plus important encore, sa première relation contractuelle du Kosovo avec l'Union européenne sous la forme de l'Accord de stabilisation et d'association; tout ceci, pour un pays qui vient juste de fêter le huitième anniversaire de son indépendance dans le courant de ce mois. Mais si le Kosovo veut tenir toute la promesse que recèle 2016, le début de l'année nous montre également qu'il reste encore des étapes importantes à franchir. Je voudrais m'arrêter aujourd'hui sur trois d'entre elles.

Premièrement, comme d'autres dans cette salle, le Royaume-Uni partage la préoccupation du Secrétaire général au sujet de la poursuite de la violence et des discours incendiaires utilisés par les uns et les autres. Chacun a le droit de manifester pacifiquement son mécontentement, mais perturber le travail de l'Assemblée et porter la violence dans les rues de Pristina ne sert pas le moindre objectif. Cela ne fait que porter préjudice au développement du Kosovo, à son image et à sa population.

La journée de vendredi dernier a marqué un important moment pour le Kosovo, avec l'élection par son Assemblée du Vice-Premier Ministre, M. Thaçi, au poste de président du Kosovo. Mais elle a été marquée également par de nouvelles scènes de violence profondément préoccupantes à l'intérieur et à l'extérieur de l'Assemblée, que nous condamnons. Le dialogue, et non la perturbation, est la seule voie d'avenir. J'aimerais saisir cette occasion pour réaffirmer l'appui le plus total du Royaume-Uni aux efforts de médiation de la Présidente Jahjaga en vue de régler la crise politique. En tant qu'ami de longue date, et qu'ami proche du Kosovo, le Royaume-Uni entend proposer son appui au nouveau Président du Kosovo afin qu'il poursuive ces importants efforts. Il appartient, bien sûr, aux dirigeants politiques du Kosovo, et non à la communauté internationale, de trouver une solution. Chaque politicien au Kosovo doit assumer la responsabilité de ses actes et de leurs conséquences sur le Kosovo et sa population.

Mon deuxième point porte sur la signature et la ratification de l'Accord de stabilisation et d'association, qui constituent clairement un jalon dans le cheminement européen du Kosovo. Elles marquent la reconnaissance méritée des progrès et des résultats du Kosovo au cours des dernières années. Le Kosovo doit désormais faire fond sur ces progrès. Nous regrettons, par conséquent, les retards accusés dans la mise en œuvre des accords conclus entre le Kosovo et la Serbie. J'engage les deux côtés à s'employer à tenir leurs promesses, à se concentrer sur la mise en œuvre des accords conclus et à continuer de faire montre de courage et d'impulsion politiques. Nous avons vu les résultats de cette impulsion au cours de la dernière période considérée, avec une candidature réussie à l'Union internationale des télécommunications et l'engagement renouvelé du Premier Ministre du Kosovo à l'égard de l'association des municipalités à majorité serbe, sans compter que, comme le fait observer le rapport du Secrétaire général (S/2016/99), il y a des progrès à saluer en ce qui concerne l'intégration d'anciens agents de la protection civile serbe au sein des institutions du Kosovo.

Cela m'amène à mon troisième point. Pour vraiment réaliser tout le potentiel que recèle l'année 2016, le Kosovo doit continuer cette coopération à tous les niveaux de la société, y compris les domaines de la politique et des affaires. Il y a déjà eu cette année quelques exemples formidables qui bénéficient à toutes les communautés, tels la poursuite de la coopération entre les maires de Mitrovica Nord et Mitrovica Sud, et les liens noués entre dirigeants d'entreprises au sein des chambres de commerce de Pristina et de Belgrade. La communauté internationale doit apporter sa pierre. Le Royaume-Uni a aidé à financer le forum d'entreprises convoqué par les deux chambres de commerce en décembre. Le succès de cette manifestation montre les

progrès qui peuvent être faits dans les domaines d'intérêt commun, sans médiation, si la volonté existe en ce sens.

Il demeure des problèmes sous-jacents importants, dont les moindres ne sont pas l'état de droit, la corruption et, bien sûr, la crise politique. Les dirigeants du Kosovo doivent assumer leurs responsabilités et s'attaquer à ces problèmes dans l'intérêt de tous les citoyens kosovars. Cela dit, huit années après l'indépendance, la tendance d'ensemble est nettement positive et les progrès sont indéniables. Compte tenu de ce qui précède, le Royaume-Uni est d'avis, depuis longtemps maintenant, que nous devrions réduire la fréquence de ces séances du Conseil afin de tenir compte de ces progrès.

Oui, les difficultés demeurent, mais la réalité sur le terrain ne justifie pas de la part du Conseil ce degré d'attention, surtout quand le Conseil a à relever tant d'autres défis beaucoup plus graves. Il est plus que temps de reconnaître que c'est l'Union européenne, et non le Conseil de sécurité, qui est appelée à donner un nouvel élan à la poursuite de cette progression. Nos efforts doivent être axés, par conséquent, sur l'appui au dialogue à Bruxelles et sur la normalisation des relations, et non sur ces séances d'information ici à New York.

M. Lamek (France) : Je remercie moi aussi le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zahir Tanin, de la présentation très complète de la situation qu'il a effectuée depuis Pristina. Je remercie aussi le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Ivica Dačić, ainsi que l'Ambassadrice du Kosovo, Mme Vlora Çitaku, de leur intervention à la table de ce Conseil.

Je souhaiterais en ce qui me concerne aborder trois points : notre soutien à la poursuite du dialogue entre Belgrade et Pristina mené sous l'égide de l'Union européenne; notre condamnation très ferme des méthodes violentes de certains parlementaires de l'opposition; et notre engagement constant en faveur de la consolidation de l'État de droit au Kosovo.

La France se réjouit de la poursuite du dialogue politique mené entre la Serbie et le Kosovo sous les auspices de l'Union européenne. La tenue récente d'une nouvelle réunion des Premier Ministres serbe et kosovar, en présence de la Haute-Représentante de l'Union européenne, est une démonstration supplémentaire de l'engagement de Belgrade et de Pristina en faveur du processus de rapprochement bilatéral. De nouveaux progrès ont été enregistrés sur ce front ces derniers mois. L'intégration de près de 400 agents de la protection civile serbe dans diverses institutions kosovares est une avancée significative et symbolique, de nature à renforcer l'intégration des différentes communautés sur place. Les progrès également en cours en matière d'harmonisation des diplômes, de liberté de mouvement, d'intégration aérienne ou ferroviaire auront également des répercussions positives concrètes dans la vie de tous les jours des citoyens kosovars et serbes. Nous nous en félicitons.

Nous attendons, pour autant, que l'ensemble des engagements souscrits dans le cadre des accords conclus sous l'égide de l'Union européenne soit mis en œuvre dans les meilleurs délais, y compris s'agissant de la création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe, qui a récemment fait l'objet d'un avis favorable de la part de la Cour constitutionnelle de Pristina. Il s'agit d'un élément clef du dialogue. La normalisation des relations entre Belgrade et Pristina reste, de manière générale, une condition indispensable pour leur avancée respective sur le chemin de l'intégration européenne.

La situation politique au Kosovo est préoccupante. Les perturbations actuelles du fonctionnement de l'Assemblée sont absolument inacceptables, de même que les violences et autres actes d'intimidation à l'égard des élus. La France appelle les responsables de ces actes inadmissibles à jouer le jeu de la démocratie et à faire valoir leurs revendications dans le cadre des institutions existantes et dans le respect des dispositions de la Constitution. La violence et la rhétorique de haine n'ont pas leur place dans la société à laquelle aspire l'écrasante majorité des citoyens kosovars. Elles mettent en danger les progrès patiemment accomplis par le Kosovo depuis plus de 10 ans sur la voie de la construction d'un État indépendant, moderne et démocratique. Nous tenons à saluer le professionnalisme et la retenue des forces de sécurité kosovares ainsi que les tentatives de médiation mises en œuvre par les autorités de Pristina. Nous les assurons une nouvelle fois de notre plein soutien.

L'élection du nouveau Président était une étape importante et nécessaire au bon fonctionnement des institutions. Nous regrettons le comportement de certains députés de l'opposition à cette occasion. En dépit des tensions, les autorités kosovares doivent chercher à maintenir le dialogue et rester à l'écoute de la population. Les réformes intérieures sont essentielles pour redonner des perspectives aux citoyens. La mise en œuvre de l'Accord de stabilisation et d'association

devrait aller dans ce sens en créant des conditions favorables aux évolutions nécessaires.

La poursuite des efforts engagés pour la consolidation de l'état de droit au Kosovo doit plus que jamais demeurer une priorité. Cela concerne d'abord la lutte contre l'impunité. La ratification en fin de semaine dernière par le Kosovo de l'accord de siège signé avec le Gouvernement néerlandais en vue de l'installation des Chambres spéciales à La Haye est une avancée déterminante que nous saluons. Elle constitue une illustration claire de la volonté du Kosovo de mettre en œuvre ses engagements en matière d'état de droit. Il importe désormais que toutes les composantes de ces Chambres spéciales commencent à fonctionner selon le calendrier prévu, et que les autorités kosovares coopèrent pleinement pour que des poursuites soient engagées contre les responsables des crimes dénoncés dans le rapport Marty.

La poursuite du travail engagé sur la question des personnes disparues est également de première importance. La signature d'un accord de coopération et d'échange d'informations entre le Kosovo et le Monténégro va dans le bon sens. La relance de la dynamique du groupe de travail conjoint serbo-kosovar en la matière apparaît toutefois urgente. Nous espérons qu'elle bénéficiera de la nomination récente par Pristina d'un chef de délégation, que nous saluons. La MINUK a également tout son rôle à jouer dans ce domaine. Je serais reconnaissant au Représentant spécial du Secrétaire général s'il pouvait nous indiquer les mesures envisagées pour la mise en œuvre des recommandations en la matière du Groupe de travail de la MINUK sur les droits de l'homme, notamment en ce qui concerne les poursuites contre les auteurs de violations et les compensations des victimes.

La consolidation de l'état de droit passe également par la lutte contre la radicalisation, sous toutes ses formes. La France salue l'engagement inconditionnel du Kosovo en la matière, au plan local comme au sein de la coalition internationale contre Daech.

Enfin, je saisis cette occasion pour réitérer notre soutien à la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo qui apporte son soutien au quotidien en faveur de l'état de droit et de la sécurité au Kosovo.

Je voudrais conclure en rappelant, une fois encore et comme vient de le faire mon collègue britannique, notre souhait que le Conseil révise enfin son rythme d'examen de cette question, au regard des progrès continus enregistrés sur le terrain, notamment en ce qui concerne la consolidation des institutions kosovares et le dialogue bilatéral entre le Kosovo et la Serbie.

Mme Schwalger (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je tiens, moi aussi, à remercier le Représentant spécial, M Tanin, pour son exposé, et nous souhaitons également la bienvenue à ce débat au Premier Vice-Premier Ministre, M. Dačić et à l'Ambassadrice Çitaku.

Le dialogue facilité par l'Union européenne continue de jouer un rôle important dans la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina. La Nouvelle-Zélande se félicite de ce que les dirigeants de la Serbie et du Kosovo poursuivent leur engagement constructif dans le cadre de ce dialogue, notamment la récente réunion de haut niveau qui s'est tenue en janvier. Dans le cadre de ce dialogue, les deux parties ont pris un certain nombre d'engagements mutuels, comme nous l'avons entendu aujourd'hui. Si un grand nombre de mesures concrètes ont été prises pour mettre en œuvre ces accords, un travail important reste à faire, y compris le processus en cours concernant la création d'une association/communauté des municipalités à majorité serbe du Kosovo. Nous exhortons les deux parties à coopérer de manière constructive en vue d'honorer les engagements pris dans les plus brefs délais.

Si la situation sécuritaire au Kosovo est restée globalement stable, nous sommes préoccupés, comme d'autres l'ont dit, par les récents incidents d'ordre politique. Ils n'ont pas leur place dans une démocratie. Toutes les parties doivent rejeter le recours à la violence et à l'intimidation à des fins politiques. Les désaccords ne peuvent être réglés que par la voie du dialogue.

Dans ce contexte, il est fort regrettable que certains membres des partis d'opposition ne donnent pas un meilleur exemple par le biais de leurs propres actions. Les perturbations physiques de l'Assemblée du Kosovo, y compris l'utilisation de gaz lacrymogènes, ne font qu'encourager ceux qui souhaitent recourir à la force pour atteindre des objectifs politiques. Les dirigeants politiques doivent rejeter tous les actes qui mettent en péril le bon fonctionnement des institutions démocratiques. Le Représentant spécial du Secrétaire général, M Tanin, nous a donné matière à réflexion aujourd'hui avec l'appel qu'il a lancé pour que l'accent soit mis non plus sur les batailles politiques, mais sur des problèmes plus fondamentaux.

Nous continuons de suivre les progrès accomplis sur la voie de la création d'un tribunal spécial pour traiter des graves allégations émanant du travail réalisé par l'Équipe spéciale d'enquête de l'Union européenne. À cet égard, nous nous félicitons que les Pays-Bas aient récemment accepté d'abriter ce tribunal. Comme d'autres, nous espérons qu'il sera en mesure d'entamer ses travaux dès que possible.

S'il existe encore des difficultés, la situation sécuritaire au Kosovo est restée globalement stable, comme nous l'avons déjà dit. Mais on ne peut malheureusement pas en dire autant des nombreuses autres questions pressantes qui exigent le temps et l'attention du Conseil. Sur cette base, nous réitérons que le Conseil devrait adopter une approche plus souple pour décider quand et comment il examinera ce point de l'ordre du jour.

Je tiens également à saisir cette occasion, comme je ne l'ai pas fait ce matin, pour vous remercier, Monsieur le Président, de la compétence avec laquelle vous dirigez le Conseil ce mois-ci, et nous attendons avec intérêt de travailler avec nos collègues angolais, qui présideront le Conseil au mois de mars.

M. Ciss (Sénégal) : Qu'il me soit permis tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de la tenue de cette séance, et également de remercier le Représentant spécial, M. Tanin, pour la clarté de son exposé. Je voudrais, par la même occasion, saluer la présence parmi nous de S.E.M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, ainsi que celle de l'Ambassadrice Vlora Çitaku.

Ma délégation voudrait, à l'entame de son intervention, saluer l'élection, ce 26 février 2016, par le Parlement kosovar, de M. Hashim Thaçi, en qualité de Président de la République du Kosovo. Ma délégation voudrait saisir l'occasion de cet important événement pour appeler les acteurs politiques du Kosovo à se conformer aux règles du jeu démocratique et à respecter le choix qui vient d'être fait par le Parlement, en particulier en renonçant aux manifestations violentes qui portent atteinte aux personnes et aux biens publics. À ce propos, il n'est point besoin de rappeler les effets néfastes que la situation intérieure, au vu des derniers événements dont je viens de parler, en particulier les manifestations violentes, pourrait avoir sur le dialogue entre Pristina et Belgrade, dialogue dont le Sénégal note avec satisfaction la poursuite sous l'égide de l'Union européenne.

À ce sujet, ma délégation voudrait exhorter les deux parties à continuer les pourparlers, à un très haut niveau, toujours sous les auspices de l'Union européenne, et en même temps voudrait encourager les pays et partenaires qui en ont les moyens à continuer d'user de leur influence pour accompagner les pourparlers.

Par ailleurs, il me plaît d'évoquer, pour m'en féliciter, les deux accords signés en août 2015 par le Gouvernement kosovar, d'une part avec la Serbie, notamment la mise en place d'une association de municipalités serbes et, d'autre part, avec le Monténégro pour la fixation de la frontière entre les deux pays.

La conclusion d'un plan, en trois étapes, entre les chambres de commerce de Belgrade et de Pristina en vue de l'harmonisation des certificats vétérinaires et du règlement des problèmes techniques entravant le commerce transfrontalier, mérite également notre approbation, à l'instar de la signature par les représentants des forces armées serbes et de la Force de paix au Kosovo d'un accord sur la levée complète de la zone de sécurité aérienne. Nous encourageons vivement les parties à poursuivre dans cette voie et à renforcer le dialogue pour la gestion intégrée des points de passage.

Pour sûr, ces efforts et avancées ne resteront pas vains et nous souhaiterions inviter la communauté internationale à la soutenir et à les encourager à l'image de la confirmation de l'éligibilité du Kosovo au Millennium Challenge Corporation, ce qui devrait se traduire par la mobilisation d'un financement destiné au développement, de l'ordre de 60 à 100 millions de dollars sur une période de cinq ans. Il nous faut inciter les acteurs à poser d'autres jalons dans le sens de l'apaisement et du développement, notamment en favorisant la mise en œuvre des accords du 25 août 2015 dans le nord du Kosovo.

S'agissant de la promotion de l'état de droit, ma délégation se réjouit de l'imminence du début des travaux des Chambres spéciales, institution kosovare qui aura son siège aux Pays-Bas et qui sera composée de juges internationaux, avec pour charge le jugement des crimes graves commis pendant ou immédiatement après le conflit au Kosovo.

Dans la même veine, le maintien des efforts, de la coopération et de la coordination entre les parties nous semble primordial pour faciliter, avec le soutien du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le retour des 16 862 personnes déplacées ou, à défaut, s'employer à leur trouver des solutions durables.

Le Sénégal soutient également sans réserve le programme conjoint Union européenne-ONU visant à renforcer la confiance au niveau des communautés par la protection du patrimoine culturel et préconise le renforcement des synergies, notamment la coopération portant sur l'échange d'informations pour la résolution de l'équation des personnes portées disparues.

Pour terminer, ma délégation souhaiterait rendre encore une fois hommage à M. Zahir Tanin, Représentant spécial du Secrétaire général, pour sa conduite avisée de la MINUK, et relever, pour s'en féliciter, les apports de la Force de paix au Kosovo, de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et, bien entendu, de l'Union européenne, tous acteurs impliqués en faveur de la paix et du progrès au Kosovo.

M. Klein (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais saluer le retour du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Tanin, au Conseil, même si ce n'est que par visioconférence. Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères, M. Dačić, et à l'Ambassadrice Vlora Çitaku. Les États-Unis se félicitent des efforts que continuent de déployer leurs gouvernements pour normaliser leurs relations dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne entre Pristina et Belgrade.

Depuis 1999, l'Organisation des Nations Unies a travaillé main dans la main avec le peuple kosovar pour mettre en place des institutions d'État démocratiques et multiethniques. Le Kosovo a créé des institutions qui assurent la primauté du droit et respectent les droits de l'homme. Les Kosovars ont réalisé des avancées importantes, et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) s'est acquittée de son mandat. Nous sommes fermement convaincus que le moment est venu de réduire davantage les effectifs de la Mission, étant donné les besoins urgents de personnel des Nations Unies dans d'autres régions du monde. Nous serions heureux d'entendre le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Tanin, nous faire part des progrès accomplis sur ce plan à l'occasion de notre prochaine séance d'information.

Au cours de la période considérée, nous nous sommes félicités de la rencontre entre les Premiers Ministres kosovar et serbe, qui s'est tenue à Bruxelles le 27 janvier dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne pour normaliser les relations entre Pristina et Belgrade. Nous comptons sur les deux pays pour poursuivre le travail et appliquer les accords qu'ils ont conclus, alors même que des processus électoraux sont en cours au Kosovo et en Serbie. Comme toujours, nous saluons et appuyons sans réserve la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Mme Mogherini, pour son engagement personnel dans les efforts de normalisation.

Le Kosovo a également accompli des progrès considérables dans le domaine de l'état de droit, en particulier s'agissant de la mise en place d'une juridiction spécialisée chargée de juger les crimes graves qui sont dénoncés dans le rapport Marty du Conseil de l'Europe, publié en 2011. Nous encourageons les Gouvernements néerlandais et kosovar à accélérer l'achèvement de toutes les étapes nécessaires à la mise en place de la juridiction spécialisée dans les plus brefs délais.

La crise politique au Kosovo, en particulier la poursuite des actes de violence entravant le bon fonctionnement de l'Assemblée du Kosovo, est une réelle source de préoccupation. Le recours à la violence et aux gaz lacrymogènes à l'intérieur de la chambre parlementaire et dans les rues de Pristina est dangereux et irresponsable. C'est incompatible avec une démocratie moderne, et cela doit cesser. Les manifestations pacifiques sont un droit fondamental dans toutes les démocraties, mais il n'y a pas de place pour la violence. L'agitation de la vie politique du Kosovo reflète les difficultés que rencontre ce petit pays pour améliorer sa situation économique dans le cadre d'un marché transparent et équitable, sous-tendu par l'application sur un pied d'égalité de l'état de droit. Le dialogue est essentiel pour sortir de l'impasse politique. Nous félicitons la police kosovare du professionnalisme dont elle a fait preuve au cours des journées tumultueuses de manifestations à grande échelle pour gérer la minorité de personnes qui a choisi la voie de la violence.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour féliciter le Kosovo de l'élection d'un nouveau Président conformément à la Constitution et aux lois du Kosovo. Nous rendons hommage à la Présidente sortante, Mme Jahjaga, pour son mandat courageux et fructueux à la tête du Kosovo. Formidable défenseur de son pays et de son peuple, la Présidente Jahjaga a représenté et promu avec compétence les intérêts du Kosovo, tant à l'intérieur du pays que sur la scène internationale.

Le Kosovo continue de contribuer aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour lutter contre le terrorisme et la menace que font peser les combattants

terroristes étrangers. Le Kosovo a pris des mesures vigoureuses pour prévenir l'extrémisme violent, mettre en place des mécanismes de prévention efficaces et réduire les flux de combattants étrangers, qui se rendent depuis le Kosovo en Syrie et en Iraq. Nous appuyons les efforts systématiques qu'il déploie pour trouver une solution à ces problèmes, telles la stratégie nationale du Kosovo visant à contrer l'extrémisme violent et la loi incriminant les combattants terroristes étrangers. La coopération policière internationale, en particulier contre le terrorisme et la criminalité organisée, est d'une importance critique pour la sécurité régionale dans les Balkans et au-delà. Les efforts faits par le Kosovo pour coopérer avec ses voisins et la communauté internationale des services de maintien de la loi doivent être salués, non pas bloqués. Nous pensons que le Kosovo dispose de la capacité technique et du cadre législatif nécessaires pour contribuer pleinement à l'action de la communauté internationale en la matière. Il n'est dans l'intérêt de personne, si ce n'est des criminels et des terroristes, d'exclure le Kosovo de nos efforts collectifs pour lutter contre ces menaces communes.

Dans cet ordre d'idées, nous attendons avec intérêt le jour – et nous espérons que ce sera dans un avenir proche – où le Kosovo participera à toutes les activités de l'Organisation des Nations Unies en tant que Membre à part entière, contribuant ainsi au développement, à la paix et à la sécurité pour l'ensemble des pays. Dans l'intervalle, le temps du Conseil de sécurité pourrait être utilisé à meilleur escient ailleurs. Nous demandons à nouveau aux membres du Conseil d'accepter de faire passer de trois à six mois la périodicité des rapports sur la MINUK que doit présenter le Secrétaire général.

Mme Adnin (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite la bienvenue au Premier Vice-Premier Ministre et Ministre serbe des affaires étrangères, M. Ivica Dačić, et à l'Ambassadrice du Kosovo, Mme Vlora Çitaku, à l'occasion de leur retour à New York et les remercie tous deux de leurs déclarations. Nous sommes également reconnaissants au Représentant spécial, M. Zahir Tanin, de son exposé très complet.

Après avoir écouté les déclarations d'aujourd'hui, je voudrais appeler les deux parties à concentrer leurs efforts sur la manière d'aller de l'avant. Elles doivent avant tout s'acquitter des engagements qu'elles ont pris dans un esprit de dialogue, de coopération et de collaboration constructive et garantir un avenir prometteur pour le Kosovo. Il faut mettre un terme à la politique négative de division et d'exclusivité, qui est contre-productive et n'aidera pas à instaurer un climat de confiance entre les deux parties. Nous nous félicitons des assurances données par les autorités de Belgrade et de Pristina en ce qui concerne leur attachement au dialogue facilité par l'Union européenne et nous espérons qu'elles intensifieront leurs efforts en vue de la mise en œuvre des accords existants.

Je partage les préoccupations, exprimées par l'Ambassadeur Tanin aujourd'hui et par le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2016/99), concernant les manifestations violentes organisées par l'opposition et ses partisans au Kosovo, qui vont à l'encontre de l'ensemble d'accords conclus en août 2015 entre Belgrade et Pristina ainsi que de l'accord de délimitation territoriale avec le Monténégro. Nous appelons les parties concernées à s'abstenir de toute politique accusatoire, à mettre fin au recours à la violence et aux propos incendiaires et à aplanir leurs divergences par les voies légitimes que sont le dialogue et la coopération.

L'Assemblée du Kosovo et l'état de droit doivent être respectés. Le recours à la violence et à l'intimidation ne rapprochera pas les parties de leurs objectifs politiques. Bien au contraire, cela pourrait ôter toute légitimité à leur lutte et compromettre les progrès démocratiques réalisés à grande-peine par le Kosovo au fil des ans. La politique de division ne sert qu'à tenir en otage les succès remportés sur le plan de l'édification du pays et du développement. C'est la raison pour laquelle nous saluons la détermination et les efforts des dirigeants du Kosovo pour mener un dialogue sans exclusive afin de résoudre les problèmes existants et nous nous félicitons du professionnalisme et de la retenue dont ont fait preuve les forces de police du Kosovo face aux manifestations violentes. La population du Kosovo profiterait d'une traction plus forte dans ces domaines.

La Malaisie se félicite des progrès accomplis par le Kosovo durant la période à l'examen, y compris la signature et la ratification ultérieure d'un accord de stabilisation et d'association entre le Kosovo et l'Union européenne. Nous considérons que cela constitue une étape essentielle sur la voie de la paix, de la stabilité et de la prospérité au Kosovo et dans la région. Nous appelons les dirigeants du Kosovo à continuer de se montrer résolus à appliquer l'accord de stabilisation et d'association et à mener les réformes socioéconomiques nécessaires en vue de l'intégration régionale. Nous prenons également note des progrès faits dans la mise en œuvre de l'accord de Bruxelles de 2013, y compris l'intégration d'anciens agents de protection civile serbes du nord du Kosovo

dans différentes institutions kosovares. Nous espérons que d'autres progrès seront accomplis dans la mise en œuvre de cet accord historique, y compris l'intégration du système judiciaire et la création d'une association des municipalités à majorité serbe du Kosovo. Les avancées réalisées par le Kosovo concernant la mise en place de la juridiction spéciale représente un nouveau pas dans la bonne direction. La Malaisie réaffirme qu'il est nécessaire de garantir l'application du principe de responsabilité, de tourner la page et de promouvoir la réconciliation pour la population du Kosovo. À cet égard, nous saluons la décision du Royaume des Pays-Bas d'accueillir la juridiction spéciale.

Sur le plan économique, la Malaisie salue la coopération entre les chambres de commerce de Belgrade et de Pristina durant la période à l'examen. Une telle coopération mérite notre appui ferme car elle peut ouvrir la voie à de nouveaux débouchés commerciaux, qui seront bénéfiques de part et d'autre.

La Malaisie est vivement préoccupée par l'influence rampante de l'État islamique d'Iraq et du Levant dans la région. Nous saluons les mesures prises par les autorités kosovares pour lutter contre les menaces terroristes et faire face au phénomène des combattants terroristes étrangers. Nous ne pouvons simplement pas nous permettre de laisser des groupes terroristes manipuler le clivage religieux, ethnique et culturel dans la région, en particulier au Kosovo, pour servir leurs objectifs tordus et violents. Nous souhaitons donc que les autorités du Kosovo continuent de donner un degré de priorité élevé à la lutte contre cette menace mondiale. À cet égard, la Malaisie est prête à appuyer le Kosovo dans sa lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent.

Enfin, au même titre que mes collègues, je réaffirme mon appui à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, qui continue de jouer un rôle clef dans la promotion de la sécurité, de la stabilité et du respect des droits de l'homme au Kosovo. Nous saluons également le dynamisme du Représentant spécial et le rôle important joué par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Force de paix au Kosovo et l'Union européenne en vue d'assurer la paix et la stabilité au Kosovo.

M. Okamura (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, M. Zahir Tanin, de son exposé complet et éclairant. Je souhaite également la bienvenue au Conseil de sécurité au Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, M. Ivica Dačić, et à l'Ambassadrice Vlora Çitaku.

Immédiatement après la mise en place de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) en juin 1999, j'ai personnellement travaillé pour la Mission à Pristina. Mon bureau était situé à côté de celui du Représentant spécial du Secrétaire général de l'époque, Bernard Kouchner – M. Tanin occupe peut-être maintenant le même bureau à Pristina. C'était une période très difficile, et nous étions presque déboussolés face aux nombreuses difficultés. Surtout, la MINUK n'avait pas à l'époque une vision claire de l'avenir du Kosovo. Les principales inquiétudes étaient liées à la possibilité, premièrement, de rétablir la démocratie au Kosovo et, deuxièmement, d'assurer la réconciliation dans la population kosovare.

En octobre 2000, après que de très nombreux problèmes ont été réglés, la première élection locale au Kosovo a été tenue avec l'assistance de l'ONU et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Il était si encourageant de voir des personnes attendre plus d'une demi-journée sous la pluie – parce que l'élection avait été très mal organisée – pour aller voter. J'ai été très frappé par la force de l'aspiration de la population du Kosovo à la démocratie. Ils portaient des vêtements traditionnels pour fêter ce processus démocratique.

Seize ans plus tard, je suis heureux que la démocratie se soit enracinée au Kosovo. Je félicite M. Hashim Thaçi de son élection en tant que Président. Néanmoins, récemment, les travaux de l'Assemblée du Kosovo ont été régulièrement perturbés par les partis de l'opposition par le recours à la violence. Le fait que du gaz lacrymogène ait été pulvérisé dans l'hémicycle lors de l'élection présidentielle est extrêmement préoccupant. Ma délégation appelle les responsables à s'abstenir d'employer la violence. Ils doivent prendre conscience que toute violence va à l'encontre de la détermination des Kosovars à assurer la démocratie. Nous espérons vivement un retour à la normale dans les meilleurs délais à l'Assemblée.

La réconciliation entre les deux principaux groupes ethniques au Kosovo est décisive pour l'avenir du Kosovo et de la région des Balkans occidentaux. À cet égard, je me félicite de la poursuite du dialogue entre Pristina et Belgrade. Nous accueillons avec satisfaction la dernière réunion en date entre les Premiers Ministres Isa Mustafa et Aleksandar Vučić. Cette réunion, facilitée

par l'Union européenne, a eu lieu le 7 février. Quand je travaillais au Kosovo, un tel dialogue n'existait pas. À l'époque, il était presque impossible d'effectuer le trajet entre Belgrade et Pristina en voiture. J'ai appris que les gens peuvent maintenant franchir la frontière librement.

J'encourage les autorités serbes et kosovares à redoubler d'efforts pour régler leurs différends et normaliser leurs relations dans le cadre d'un dialogue permanent. Je me souviens m'être trouvé sur le pont franchissant l'Ibar, à Mitrovica, lors du réveillon du jour de l'An, en 1999. La MINUK organisait la cérémonie du millénaire sur le pont, et les représentants des différents groupes ethniques – Albanais kosovars, Serbes kosovars – étaient tous réunis. Au cours de cette cérémonie, tout le monde a promis de marcher ensemble pour l'avenir du Kosovo. J'invite sérieusement tous les responsables politiques au Kosovo à se rappeler ce discours. Je veux croire que nous pouvons faire confiance aux Kosovars, qu'ils sont prêts pour la démocratie et fermement déterminés à l'assurer, et qu'ils croient en un avenir meilleur.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), M. Zahir Tanin, de son exposé. Je remercie également M. Ivica Dačić et Mme Vlora Çitaku de leurs déclarations.

Comme mon collègue japonais, j'ai mes propres souvenirs de Pristina. J'ai eu le privilège de m'y rendre il y a 16 ans en tant que membre d'une délégation du Conseil de sécurité. Depuis lors, le Conseil de sécurité et la MINUK ont continué de jouer un rôle important en faveur des institutions kosovares en les aidant à relever les nombreux défis qui les attendent. L'Ukraine appuie fermement le travail qu'effectuent M. Tanin et la MINUK pour promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme au Kosovo et dans la région, ainsi que les relations constructives qu'ils entretiennent avec Pristina et Belgrade. Nous savons gré aussi aux partenaires de la MINUK sur le terrain, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Force de paix au Kosovo, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo et l'Union européenne, de leur coopération et de leurs contributions continues à la paix et au progrès au Kosovo.

L'Ukraine prend note du dernier rapport (S/2016/99) du Secrétaire général sur la MINUK, présenté en application de la résolution 1244 (1999). Nous sommes d'accord avec l'analyse et les observations du Secrétaire général concernant la situation au Kosovo et exhortons toutes les parties concernées à prendre des mesures pour stabiliser la situation et parvenir au consensus nécessaire à la mise en œuvre des accords conclus précédemment. Je voudrais me concentrer sur quatre points principaux que nous considérons importants pour poursuivre la stabilisation.

Premièrement, l'Ukraine se félicite de la poursuite du processus de négociations entre Belgrade et Pristina, ainsi que des accords conclus sous l'égide de l'Union européenne l'année dernière. Nous saluons la signature et la ratification de l'Accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et le Kosovo, et appuyons son intégration européenne. Dans le même temps, nous sommes vivement préoccupés par les actes de violence commis récemment par des parties de l'opposition du Kosovo. Ces actes ont une incidence négative non seulement sur la situation sécuritaire au Kosovo, mais également sur tout le processus de mise en œuvre de l'ensemble des accords conclus entre Belgrade et Pristina. Ces actes sont inacceptables, et nous appelons tous les acteurs politiques au Kosovo à s'abstenir de toutes formes de violence. Nous réitérons les appels au respect de l'état de droit, des procédures démocratiques et des normes internationales.

Deuxièmement, l'Ukraine accueille avec satisfaction l'accord sur la mise en place de l'association des municipalités à majorité serbe au Kosovo et appuie l'engagement pris par les institutions kosovares de poursuivre ce processus. Cet accord est un important mécanisme de consolidation de la stabilisation; retarder sa mise en œuvre serait un pas dans la mauvaise direction et saperait la confiance mutuelle nécessaire à tout processus de dialogue.

Troisièmement, l'Ukraine est favorable à la création d'un tribunal spécial et se félicite de l'annonce faite par le Gouvernement néerlandais le 15 janvier qu'il acceptait d'accueillir cette institution à La Haye.

Quatrièmement, nous partageons pleinement l'avis du Secrétaire général, à savoir qu'il importe de poursuivre les progrès réalisés dans l'intégration d'anciens agents de la protection civile serbes au sein des institutions du Kosovo. Nous nous félicitons aussi de la décision prise par les chambres de commerce de Belgrade et de Pristina de mettre de côté leurs divergences politiques et de favoriser une nouvelle coopération entre les milieux d'affaires.

M. Gasso Matoses (Espagne) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je remercie le Représentant spécial, l'Ambassadeur Tanin, de l'exposé qu'il a présenté sur le dernier rapport du Secrétaire général (S/2016/99). Je salue aussi la présence parmi nous du Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Ivica Dačić, et de Mme Vlora Çitaku.

L'Ambassadeur Tanin nous a fourni une analyse intéressante de la situation qui prévaut actuellement sur le territoire du Kosovo, une analyse tout à la fois intéressante et préoccupante. D'après ce qu'il décrit et selon la teneur du rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis, il semble que la situation au Kosovo continue d'être instable. De plus en plus souvent, ce qui devrait être un développement pacifique et conforme aux normes de l'activité politique est remplacé par des manifestations violentes et des actions agressives, y compris au siège du Parlement, ce qui est tout à fait inacceptable. L'Espagne note avec une vive préoccupation que le climat de tension politique que le Secrétaire général a souligné dans son rapport d'octobre (S/2015/833) ne s'est pas amélioré. Au contraire, il devient une norme récurrente de la vie politique à Pristina. L'Espagne est aussi préoccupée par le recours à une rhétorique incendiaire, que reflète encore une fois le rapport du Secrétaire général. Cela montre clairement que nous sommes loin de pouvoir parler d'une réconciliation réelle et durable entre les différentes communautés qui se partagent le territoire du Kosovo.

Tout ceci montre une fois de plus que la présence de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), et éventuellement des autres missions internationales au Kosovo, reste essentielle. Cela souligne clairement aussi que le Conseil de sécurité doit demeurer saisi de la question et continuer de l'examiner régulièrement et assidument, comme nous l'avons fait ces derniers temps.

Comme chacun le sait, l'Espagne appuie vigoureusement le dialogue de haut niveau entre Belgrade et Pristina facilité par l'Union européenne. Nous prenons note de la réunion qui s'est tenue dernièrement dans ce cadre le 27 janvier de cette année. Nous considérons que c'est un pas fait dans la bonne direction, après l'absence totale de réunions de haut-niveau au cours de la période considérée de trois mois couverte par le rapport du Secrétaire général. Toutefois, nous regrettons qu'aucun progrès significatif n'ait été enregistré lors de cette dernière réunion, qu'aucun nouvel accord n'ait été conclu et, ce qui est peut-être encore plus grave et plus préoccupant, qu'aucune avancée n'ait été réalisée dans la mise en œuvre des accords déjà conclus. Le dialogue de Bruxelles doit continuer de revêtir un caractère central et prioritaire. L'abandon de cet aspect clef, qui semble être reflété dans le rapport du Secrétaire général, fait courir le risque d'une détérioration progressive de la confiance, ce qui aurait des répercussions inévitables sur les perspectives d'intégration européenne, quels que soient les efforts que déploie l'Union européenne présentement. Il n'est pas réaliste d'envisager de faire de nouvelles demandes sans se montrer auparavant disposé à mettre en œuvre ce qui a été déjà convenu.

À cet égard, nous voudrions encore une fois appeler l'attention sur la nécessité de mettre en œuvre, sans retard, l'accord conclu sur la création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe du Kosovo. Un accord conclu de bonne foi doit être suivi des efforts de toutes les parties pour le concrétiser, notamment d'une action dynamique et déterminée pour sa mise en œuvre avec les différents acteurs sociaux et politiques, ainsi que sur le plan législatif.

Enfin, je voudrais revenir sur un point qui a été mentionné au paragraphe 3 du rapport du Secrétaire général – une observation sur l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne. Comme on le sait, les questions couvertes par l'Accord d'association et de stabilisation signé par le Kosovo relèvent de la compétences exclusive de l'Union européenne, ce qui préserve la position des États membres de l'Union européenne qui ne reconnaissent pas la validité de la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo. Pour l'Espagne et les autres pays qui ne le reconnaissent pas, l'Accord est une fin en soi. Il intègre le territoire du Kosovo dans le Processus de stabilisation et d'association, mais il ne créé pas de précédent et n'implique pas l'inclusion de ce territoire dans le processus d'élargissement de l'Union européenne. Cela est conforme à la position constructive de l'Espagne, que nous avons exprimée à maintes reprises ici au Conseil, une position constructive, sans préjudice des positions de principe. Dans ce sens, aussi longtemps que cette position sera respectée, nous serons plus que disposés à appuyer des mesures qui pourraient profiter à toute la population du territoire du Kosovo.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

Nous remercions de son exposé le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au

Kosovo (MINUK), M. Zahir Tanin. Nous nous félicitons de la participation à la présente séance du Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, M. Ivica Dačić, et de Mme. Vlora Çitaku.

Le Venezuela tient à réitérer son attachement indéfectible au droit international, qui trouve son expression dans le règlement pacifique des différends, la non-ingérence, le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'unité et de l'indépendance politique de la Serbie. À cet égard, nous pensons que la résolution 1244 (1999) continue d'être la base juridique internationale applicable pour parvenir à un règlement général de la question du Kosovo dans le cadre d'une négociation politique. Nous reconnaissons que l'ONU a joué un rôle clef au Kosovo, en particulier par le biais de la MINUK, dans la promotion de la sécurité, de la stabilité et du respect des droits de l'homme. Ce travail a été complété par la Force de paix au Kosovo (KFOR) et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX).

La MINUK, la KFOR et EULEX, sur la base de leurs mandats respectifs, doivent continuer à jouer un rôle proactif, équilibré, neutre et complémentaire dans le cadre du dialogue direct en vue de promouvoir une solution durable, juste et mutuellement acceptable à la question du Kosovo. C'est d'autant plus important à l'heure actuelle, étant donné que depuis la dernière fois que le Conseil s'est réuni pour examiner cette question (voir S/PV.7563), les militants de l'opposition ont poursuivi leurs activités, qui font obstacle à la poursuite des discussions sur des aspects importants du processus d'application du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations du 19 avril 2013, ce qui nous préoccupe vivement. Le Venezuela estime que le dialogue entre les différents groupes politiques kosovars est un impératif, afin de prévenir d'autres actes de violence qui pourraient porter atteinte aux efforts visant à mettre pleinement en œuvre les accords de 2013.

Notre pays appuie le dialogue mené à Bruxelles entre la Serbie et les autorités locales de la province du Kosovo, en vue de parvenir à une solution mutuellement acceptable pour les parties. Nous regrettons que des réunions de haut niveau n'aient pas été organisées récemment. Cependant, des progrès ont été réalisés concernant certaines questions techniques en matière de télécommunications et de relations entre les chambres de commerce, et nous encourageons les parties à poursuivre les négociations et leurs efforts de rapprochement. Nous sommes d'avis qu'il est essentiel que les parties poursuivent leurs efforts en vue de la création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe du Kosovo et nous exhortons les autorités de cette province à poursuivre ce processus à court terme, comme cela a été convenu à Bruxelles au plus haut niveau.

Encore une fois, nous sommes frappés par le fait que le rapport signale de nouveau un nombre réduit de retours volontaires de Serbes qui avaient dû quitter leur foyer au Kosovo. Nous estimons qu'il ne faut pas relâcher les efforts, sur la base des accords de Bruxelles de 2013, tant au niveau de l'État qu'au niveau local, afin de garantir la sécurité, la tolérance ethnique et religieuse, les droits à la propriété et les droits économiques ainsi que la liberté de circulation des Serbes du Kosovo. Ce n'est qu'ainsi qu'on pourra parvenir à une véritable réconciliation nationale basée sur la promotion et le respect des droits de l'homme, ainsi que sur la pleine application des normes internationales pertinentes, afin d'empêcher que les personnes déplacées et les minorités ne soient victimes de discrimination.

S'agissant du patrimoine culturel et religieux, nous insistons sur la nécessité pour les parties de travailler de concert pour assurer efficacement la protection des patrimoines si importants des différentes communautés kosovares. De même, nous encourageons les parties concernées à intensifier leurs efforts conjoints dans le cadre du processus visant à faire la lumière sur le sort des personnes portées disparues pendant la guerre et nous saluons les efforts qui sont déployés dans ce domaine. En outre, nous nous félicitons du travail accompli par ONU-Femmes concernant la question des victimes de violences sexuelles commises pendant la guerre et la sensibilisation sur la violence sexiste.

En outre, dans le cadre de la lutte contre l'impunité, nous réitérons notre satisfaction suite au fait que les Pays-Bas ont accepté d'accueillir la juridiction spéciale chargée d'enquêter sur les allégations de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis pendant le conflit armé au Kosovo. Nous exhortons toutes les parties concernées à continuer d'œuvrer pour que cette juridiction puisse entamer ses travaux dans les meilleurs délais. L'administration de la justice pour ces affaires, en garantissant une procédure régulière, contribuera à promouvoir la réconciliation et la paix entre toutes les parties.

Nous saluons les efforts déployés par les autorités de la province du Kosovo pour continuer à mettre en œuvre des

mesures visant à lutter contre le phénomène des combattants terroristes étrangers afin d'empêcher les organisations terroristes de recruter des ressortissants de cette province. La lutte contre le terrorisme, que notre pays a toujours appuyée fermement, doit aller de pair avec des stratégies efficaces de lutte contre l'exclusion sociale, la pauvreté, la violence et les idéologies prônant l'intolérance, afin de prévenir la radicalisation, en particulier des jeunes. En outre, il faut s'attacher à appliquer adéquatement les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale interdisant le financement, la formation et les transferts d'armes au profit de ces groupes.

Pour terminer, nous encourageons encore une fois les parties à redoubler d'efforts dans leur quête d'une solution politique pacifique, juste et durable dans le cadre du droit international, y compris le plein respect de la résolution 1244 (1999) et des accords de Bruxelles de 2013.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

M. Dačić a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je lui donne la parole.

M. Dačić (Serbie) (parle en serbe, interprétation assurée par *la délégation*) : Je voudrais réagir à la déclaration qui a été faite par la représentante des institutions provisoires du Kosovo et Metohija.

Avant chaque séance du Conseil de sécurité, les représentants de l'Union européenne, le Royaume-Uni et des États-Unis nous donnent des suggestions sur la façon d'agir dans un esprit de la réconciliation afin de nous comporter plus calmement. Est-ce qu'ils font les mêmes recommandations aux représentants de Pristina? Est-ce qu'ils s'attendent à ce que nous nous asseyons ici en écoutant alors que les accusations les plus graves sont faites à notre encontre et qu'on nous rappelle les événements des années 50 et 60, lorsque l'ex-Yougoslavie et Tito étaient des parangons de la démocratie par rapport à Enver Hoxha? Nous pourrions remonter encore plus loin, au XIVe siècle. Nous ne sommes pas en train de nous faire concurrence pour un Oscar pour notre performance devant le Conseil de sécurité.

Je voudrais donc dire à la représentante du Kosovo que malgré que nous ayons tendu la main à plusieurs reprises, il n'y avait personne de l'autre côté pour accepter ce geste de réconciliation. Le sujet qui nous occupe aujourd'hui – la situation actuelle au Kosovo – n'a pas été mentionné du tout. Qu'est-ce que la Serbie a à voir avec les problèmes du Kosovo à Pristina? Qu'est-ce que la Serbie a à voir avec l'incapacité du Kosovo de tenir une session du Parlement sans devoir recourir à des gaz lacrymogènes? Je dois dire que les Serbes sont les plus actifs au sein du Parlement kosovar. La Serbie ne joue aucun rôle et ne participe pas à la vie politique du Kosovo.

La représentante du Kosovo ne peut pas nous faire la leçon en ce qui concerne les témoins. Elle sait très bien ce qui s'est passé dans l'affaire Haradinaj – tous les participants ont été tués ou ne sont plus actifs. Tous ceux qui ont commis des crimes doivent être traduits en justice. Quand on écoute ce que dit la représentante du Kosovo, on pourrait penser qu'il n'y avait pas de Serbes au Kosovo et qu'il n'y avait que des policiers et des militaires. Toutefois, elle ne le sait que trop bien – à une époque, les Serbes étaient majoritaires au Kosovo. Ce sont des faits historiques. Elle sait combien de sites religieux et culturels sont encore au Kosovo. Elle ne peut pas dire que 200 000 Serbes n'ont pas le droit de retourner au Kosovo. Elle n'a pas le droit de dire cela. Le Kosovo ne lui appartient pas, et ne m'appartient pas non plus. Le Kosovo n'est pas albanais, et ne fait pas partie de la Serbie. Le Kosovo appartient à ceux qui y vivent – Serbes et Albanais – et il leur appartient de décider de son destin. On ne peut pas passer un accord pour ensuite dire « nous devons consulter notre cour constitutionnelle »; autrement, nous pouvons également consulter la nôtre à Belgrade. J'ai fait l'objet de poursuites pénales pour cette raison.

Lorsque Mme Çitaku parle des minorités nationales en Serbie, elle ne peut pas dire qu'il y a des minorités nationales albanaises ou kosovares en Serbie. Elle ne peut pas parler à la fois au nom de la minorité nationale albanaise et des Albanais qui vivent en Albanie.

Mme Çitaku a parlé du droit à l'autodétermination, mais ce droit a déjà été exercé, puisqu'il existe un État où vivent les Albanais, et cet État c'est l'Albanie. La minorité albanaise du Kosovo n'a pas ce droit, car elle faisait partie d'une minorité nationale dans ce qui fut d'abord l'ex-Yougoslavie avant de devenir la Serbie et qu'elle a déclaré unilatéralement son indépendance, sans l'accord du pays dont elle a fait sécession. Je me dois d'effectuer une mise en garde, car ce qui nous est arrivé pourrait arriver demain à n'importe quel pays. Qu'on ne me dise pas que les principes ne comptent pas. C'est la raison pour laquelle nous ne reconnaissons pas la déclaration unilatérale d'indépendance. Si le Kosovo était souverain et indépendant, Mme Çitaku n'interviendrait pas ici aujourd'hui en tant que « Mme Vlora Çitaku » mais en tant que « représentante de la République du Kosovo ».

Si le Kosovo était indépendant, il aurait signé l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne en tant que pays, et non en tant que territoire.

Je ne voulais pas soulever cette question, je voulais au contraire parler des avancées que nous avons réalisées à ce jour et me tourner vers l'avenir. Cependant, Mme Çitaku a choisi de ne pas le faire et saisit la moindre occasion, notamment les séances du Conseil de sécurité, pour appeler les pays à reconnaître l'indépendance du Kosovo. Je saisis donc cette occasion pour remercier tous les pays qui n'ont pas reconnu l'indépendance du Kosovo – non pas parce qu'ils rendent service à la Serbie, mais parce que leur comportement est conforme au droit international. J'attends avec intérêt le jour où un autre pays sera confronté au même problème. J'ai déjà dit à quel point il est facile de parler de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des autres États. Ce n'est toutefois pas une chose sur laquelle cet organe devrait fonder son action.

Je voudrais donc demander aux représentants de l'Union européenne, du Royaume-Uni et des États-Unis, lorsqu'ils s'adressent à nous lors de ces séances, de tenir compte d'une chose : la Serbie ne peut servir de bouc-émissaire aux représentants des institutions du Kosovo. S'ils pensent que nous craignons ces séances, ils doivent savoir que notre force n'est pas notre faiblesse. Nous sommes déterminés à continuer de participer à ce dialogue.

Je me devais d'intervenir pour réagir aux paroles de Mme Çitaku, car loin d'être propices à la réconciliation, elles représentent en fait un pas en arrière.

Le Président (*parle en espagnol*) : Mme Çitaku a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je la lui donne.

Mme Çitaku (*parle en anglais*) : Je demande au Conseil de m'excuser de mobiliser ainsi encore un peu de son temps. Nous l'avons dit à plusieurs reprises aujourd'hui, il y a actuellement dans le monde des problèmes bien plus urgents à régler. Néanmoins, je tiens à réaffirmer plusieurs choses.

L'époque où le Kosovo demandait la permission de Belgrade et lui soumettait tous ses discours pour approbation est révolue. Nous n'avons pas peur de raconter notre histoire. Nous n'avons pas peur de regarder notre passé en face. Une guerre terrible a eu lieu, et en période de guerre des choses terribles se produisent. On ne devrait cependant jamais tenter de mettre au même niveau les crimes sponsorisés par l'État et les actes individuels. Ce sont deux choses différentes. Je répète que nous sommes prêts à regarder notre passé en face. Nous espérons que la Serbie pourra bientôt faire de même avec le sien.

En matière de droit international, je me dois de rappeler que la Cour internationale de Justice, qui est la plus haute autorité et l'instance la plus qualifiée en la matière, a rendu un avis en ce qui concerne la déclaration d'indépendance du Kosovo et sa légalité. Cet avis est clair et sans ambiguïté : le Kosovo avait le droit de déclarer son indépendance, son cas est *sui generis* et donc à part de tout conflit en cours ou futur.

Je me félicite que mon collègue de Belgrade ait qualifié notre accord d'accord international. Nous n'avons cependant pas été les seuls à demander l'avis de notre cour constitutionnelle. La Serbie a fait de même il y a quelques mois en ce qui concerne l'accord sur les diplômes. J'assure le Conseil que nous appliquerons tous les accords conclus à Bruxelles – chacun d'entre eux – mais pas au prix du bon fonctionnement de notre État. Voilà ce que disait l'avis rendu par la cour constitutionnelle.

Je tiens également à souligner que nous sommes pour la réconciliation. Mais, la réconciliation ne peut être fondée sur le déni. La réconciliation n'est possible que si nous parvenons à regarder notre passé sans le craindre – même si pour certains, il peut être honteux.

Le Président (*parle en espagnol*) : Avant de lever la séance, étant donné qu'il s'agit de la dernière séance du Conseil prévue ce mois, je tiens à exprimer les remerciements sincères de la délégation de la République bolivarienne du Venezuela aux membres du Conseil de sécurité, en particulier mes collègues représentants permanents et leurs collaborateurs, ainsi que le secrétariat du Conseil, pour tout l'appui qu'ils nous ont fourni. Le programme de travail de ce mois a incontestablement été très chargé, et nous sommes parvenus à nous mettre d'accord sur plusieurs questions importantes. Nous n'aurions pas été en mesure d'effectuer toutes ces tâches sans le travail acharné, l'appui et les contributions positives de toutes les délégations et du personnel du Secrétariat, notamment le personnel des services de conférence. Nous n'aurions pas non plus obtenu ces bons résultats sans le professionnalisme de notre équipe, que je remercie. S'il y a eu des erreurs, j'en suis le seul responsable.

Alors que notre présidence touche à sa fin, je sais que je me fais l'interprète de tous les membres du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation de l'Angola pour le mois de mars. Elle peut compter sur notre plein appui.

La séance est levée à 18 h 10.